

Rapport de la troisième session de la

**COMMISSION DES PÊCHES
POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST**

La Havane, Cuba, 18-22 novembre 1980



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT
de la
TROISIEME SESSION DE LA
COMMISSION DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST
La Havane, Cuba, 18-22 novembre 1980

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-40

ISBN 92-5-201044-0

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1981

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest a approuvé à sa troisième session.

Distribution

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres organisations nationales et
internationales intéressées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires des pêches dans les
bureaux régional de la FAO

La référence bibliographique de ce
document doit être donnée ainsi:

FAO, Commission des pêches pour l'Atlantique
1981 centre-ouest, Rapport de la trois-
ième session de la Commission des
pêches pour l'Atlantique centre-
ouest. La Havane, Cuba, 18-22
novembre 1980. FAO Rapp.Pêches,
(246):44 p.

RESUME

Le texte ci-après est la version définitive du rapport de la troisième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest (COPACO) qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 18 au 22 novembre 1980. Les principales questions examinées sont la gestion des ressources et le développement des pêches, l'avenir de la COPACO, y compris ses organes subsidiaires, le Comité exécutif chargé de l'exécution du projet MECAF, la coopération technique et l'assistance mutuelle ainsi que diverses autres questions.

La liste des recommandations formulées à la session de la COPACO figure à l'Annexe G.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	3 - 4
GESTION DES STOCKS	5 - 69
a) Crevettes et langoustes	5 - 21
b) Autres espèces	22 - 32
c) Aquaculture côtière	33 - 45
d) Statistiques et données halieutiques pour l'aménagement et le développement des pêches	46 - 63
e) Conséquences de la pollution sur la pêche maritime artisanale	64 - 69
DEVELOPPEMENT DES PECHEES	70 - 104
a) Options pour le développement des pêches: court ou long terme	70 - 87
b) Rapport d'activités du Programme global FAO d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans les zones économiques exclusives	88 - 104
AVENIR DE LA COPACO, Y COMPRIS SES ORGANES SUBSIDIAIRES	105 - 125
a) Orientation et besoins futurs	105 - 113
b) Domaine de compétence de la Commission	114 - 115
c) Relations avec les autres organismes s'intéressant aux pêches dans la région	116 - 125
RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET WECAF	126 - 137
COOPERATION TECHNIQUE ET ASSISTANCE MUTUELLE	138 - 148
AUTRES QUESTIONS	149
ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU	150 - 152
DATE ET LIEU DE LA QUATRIEME SESSION	153 - 155
ADOPTION DU RAPPORT	156
	<u>Page</u>
Annexe A Liste des délégués et observateurs	21
B Allocution de Son Excellence M. Jorge Fernández-Cuervo Vinent, Ministre cubain de l'industrie de la pêche	27
C Allocution de M. Kenneth C. Lucas, Sous-Directeur général (pêches), FAO	30
D Ordre du jour	34
E Liste des documents	35
F Programme de travail intersessions et sujets à étudier et à analyser lors de la prochaine réunion des deux groupes de travail sur les ressources de la zone de la COPACO au début de 1982	37
G Liste des recommandations de la COPACO et de ses organes subsidiaires	39

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest (COPACO) a tenu sa troisième session du 18 au 22 novembre 1980, au Palacio de Convenciones de La Havane (Cuba). Etaient présents les représentants de 16 états membres de la Commission, des observateurs de trois autres Etats membres de la FAO, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi qu'un observateur du Système économique latino-américain (SELA). La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe A du présent rapport.

2. Après une allocution du Président, M. Jorge Fernández-Cuervo Vincent, Ministre de l'Industrie des pêches de Cuba, a ouvert la session en prononçant un discours qui est reproduit à l'Annexe B. Parlant au nom du Directeur général de la FAO, M. Kenneth C. Lucas, Sous-Directeur général (Département des pêches) a répondu au Ministre en prononçant à son tour une allocution qui est reproduite à l'Annexe C.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

3. La Commission a adopté l'ordre du jour reproduit à l'Annexe D et a décidé d'étudier les points dans l'ordre prévu par le Calendrier révisé (WEGAF/80/3, Rev. 1). La liste des documents présentés à la Commission figure à l'Annexe E. Le Président a signalé l'opportunité de désigner un Comité des candidatures afin de faciliter l'élection des membres du Bureau pour la période allant de la fin de la troisième session à la fin de la quatrième.

4. Un Comité des candidatures, chargé de recommander une liste de noms pour la désignation des membres du Bureau de la Commission qui entreraient en fonction à la fin de la troisième session, ainsi que de membres du Comité exécutif du Projet WEGAF, a été constitué durant la deuxième journée de la session; les pays suivants ont accepté d'en faire partie: Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Nicaragua, Sainte Lucie.

GESTION DES STOCKS

(a) Crevettes et langoustes

5. Le Groupe de travail de la COPACO sur l'évaluation des stocks de crevettes et de langoustes offre un mécanisme pour l'examen et la synthèse des résultats des évaluations des ressources en crustacés dans la région. Toutefois, comme il ne se réunit que tous les deux ans, c'est dans une large mesure aux techniciens affectés au Projet WEGAF qu'incombe le soin de coordonner les activités d'évaluation en cours dans la région. Le Groupe de travail s'est réuni à Mexico du 17 au 24 novembre 1979 et son rapport figure dans le document de la Commission qui porte la cote WEGAF/80/7. Par ailleurs un résumé des recommandations formulées par le Groupe et proposées à l'examen de la COPACO est présenté dans le document WEGAF/80/6.

Crevettes

6. D'un point de vue économique, les crevettes forment la base de la pêche la plus importante dans la région de la COPACO. Dans la zone statistique 31, les quantités débarquées sont maintenant de l'ordre de 170 000 tonnes, contre 17 000 tonnes provenant des pêcheries exploitées au large du Brésil septentrional et des Guyanes.

7. Jusqu'ici la plupart des analyses étaient fondées uniquement sur des informations concernant les prises et l'effort de pêche, les données sur la taille des crevettes ou la composition des captures par espèces étant fort rares. Tout porte à croire, cependant, que dans certaines zones il y a eu remplacement d'une espèce par une autre depuis le début des opérations de pêche. Afin d'affiner encore les analyses concernant ces pêches, la Commission fait siennes la recommandation du Groupe de travail demandant que des données sur la composition des prises par espèces et sur la taille des crevettes soient présentées à la prochaine réunion de ce dernier.

8. La Commission fait également siennes la recommandation formulée en avril 1979 par le Groupe de travail ad hoc sur les pêcheries de crevettes des Guyanes et du Brésil, à savoir que la collecte et la communication des données soient améliorées grâce à la mise en place d'un système commun pour les pêcheries de crevettes des Guyanes et du Brésil, qui permettrait d'avoir une série de données uniformes et cohérentes pour l'évaluation des stocks. La

Commission invite le Projet WECAF à prêter son concours aux programmes statistiques en cours et en particulier à élaborer une proposition visant un système central de traitement des données.

9. Des analyses, il ressort qu'après le développement historique de la plupart des pêches de crevettes, qui, dans les années 1960 et 1970, ont atteint dans la région des niveaux voisins du rendement maximum équilibré, un effort plus poussé n'entraînera sans doute pas une importante augmentation de rendement. En fait, le niveau économique optimal de l'effort de pêche se situerait à peu près aux deux tiers du niveau actuel; cela correspondrait à un abaissement du rendement global inférieur à dix pour cent mais entraînerait des économies considérables en carburant et frais d'exploitation, une augmentation des taux de capture, et aussi une réduction des captures accessoires.

10. Cela étant, la Commission recommande que les nations exploitant la crevette dans la région de la COPACO examinent de près les possibilités de limiter l'effort de pêche dans ce secteur en fonction de considérations économiques pertinentes pour leurs zones de pêche respectives. Un certain progrès a déjà été accompli dans cette voie au Nicaragua.

11. Des études préliminaires ayant montré qu'il existe des ressources partagées de crevettes dans diverses zones de la région de la COPACO, la Commission encourage les pays concernés à entreprendre en commun des expériences de marquage et note que des études de cet ordre sont en cours entre les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique; elle approuve le programme de marquage Guyanes/Brésil envisagé par le Projet WECAF.

12. Le rôle déterminant que joue le Projet WECAF en matière de collecte de statistiques dans la région Guyanes/Brésil et en Colombie a été souligné. Bien que la responsabilité de la gestion se situe au niveau national, le personnel affecté au Projet remplit une fonction très utile en harmonisant les activités correspondantes entre les pays de la région.

13. La Commission note avec satisfaction l'assistance apportée par le National Marine Fisheries Service des Etats-Unis d'Amérique pour les opérations de marquage des crevettes dans la région. Elle prend acte avec gratitude de l'offre faite par la République de Corée de coopérer aux travaux régionaux futurs en matière de marquage et d'études sérologiques.

Le problème des prises accessoires

14. Malgré le rôle économique primordial de la pêche des crustacés dans la région et l'importance que cette activité revêt pour les recettes en devises, maints pays de la région sont importateurs nets de poissons et l'on a souligné combien il importait d'exploiter de nouvelles sources de protéines animales dans la région. La ressource la plus abondante et la plus aisément accessible est constituée par les captures accessoires des flottilles de crevettiers. On estime que le rendement potentiel de cette ressource serait de l'ordre de 1 million de tonnes ou plus par an.

15. Les opérations des flottilles de crevettiers sur les vastes marges continentales de la partie méridionale des Caraïbes et du golfe du Mexique exercent une influence modératrice sur l'exploitation des poissons de fond qui abondent dans la région. Le problème immédiat est l'utilisation accrue des prises accessoires et il a été rendu compte des efforts accomplis en ce sens par le Mexique, Cuba, la Colombie et la Guyane. Il a été reconnu qu'en encourageant de telles études le SELA (Système économique latino-américain) a joué un rôle de catalyseur.

16. Dans une perspective stratégique à long terme, toutefois, il faudra prendre en compte, pour la gestion de la pêche des crevettes, la nécessité d'optimiser le rendement des espèces commerciales capturées accessoirement. Trois approches sont possibles:

(a) Si des activités de pêche de poissons de fonds dirigées existent ou sont envisagées dans les Zones où est pratiquée la pêche de la crevette, des recherches sont nécessaires pour mettre au point un type de chalut efficace et pratique, capable de réduire les captures accessoires, en particulier de poissons d'intérêt commercial n'ayant pas encore atteint le stade adulte.

(b) Il conviendrait d'étudier la dimension de maille optimale, du double point de vue du rendement optimal en crevettes et de l'influence de cet élément sur la réduction des captures accessoires de poissons juvéniles.

(c) Une meilleure connaissance des variations saisonnières des taux de captures accessoires et de la composition de ces captures permettrait peut-être de concevoir des mesures de gestion fondées sur la fermeture saisonnière de la pêche de la crevette.

17. Une consultation de spécialistes sur la récupération et l'utilisation des captures accessoires des crevettiers dans la zone de la COPACO est prévue à la Havane, pendant trois jours, en juillet 1981 sous les auspices de la FAO. Elle fera le point de tous les travaux accomplis à ce jour et proposera des actions futures tendant à réduire les pertes de cette nature.

18. Un projet spécifique et intégré, qui ne serait pas nécessairement administré par le Projet WECAF mais certes coordonné avec celui-ci, s'imposera si l'on veut progresser réellement dans la voie de la récupération et de l'utilisation commerciale soutenues des captures accessoires des crevettiers dans la région. Des enquêtes systématiques doivent être faites à propos des diverses possibilités technologiques qui s'offrent pour la récupération et l'utilisation de ces poissons et le projet envisagé aurait un rôle de coordination et d'entraînement; il se déroulerait en effet dans le cadre des institutions nationales et de l'industrie des pays de la région où la pêche de la crevette représente une activité importante. Une proposition de projet de cet ordre a été présentée dans le document WECAF/80/17, examiné au point 7 de l'ordre du jour.

Langoustes

19. Les évaluations concernant cette précieuse ressource donnent à penser que l'on est proche du niveau de la PME ou que celui-ci a été atteint dans la majeure partie de la région relevant de la Commission.

20. Il n'existe guère actuellement, pour ces stocks, de données sur les taux de croissance et de mortalité, la taille au moment de la capture, le volume des prises et l'effort de pêche. La Commission recommande que les données pertinentes soient recueillies et présentées à la prochaine réunion du groupe de travail chargé d'évaluer les stocks de crevettes et de langoustes.

21. Si les migrations d'adultes sont assez limitées, les courants océaniques provoquent d'importants mouvements durant le stade larvaire prolongé de ces espèces. Le transport de larves, sans doute fréquent, des lieux de ponte situés dans une zone nationale jusqu'à des fonds localisés dans des zones relevant d'un autre pays met en évidence la nécessité d'harmoniser les réglementations nationales de la pêche (en ce qui concerne par exemple les tailles minimales) dans toute la région de la COPACO. La Commission approuve en conséquence le rapport de la réunion tenue à Costa Rica en novembre 1980 sous les auspices conjoints du CCFI, de la IOCARIBE (Association de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes) et du Projet WECAF, dans lequel il est dit que les limites de taille devraient être uniformisées dans toute la région. Cette mesure aiderait aussi beaucoup à réduire le trafic de langoustes n'ayant pas la taille réglementaire, dont les pays devraient interdire l'importation.

(b) Autres espèces

22. Les mises à terre totales de poisson sont demeurées assez stables dans la région de la COPACO au cours des quinze dernières années, à un niveau que se situe entre 1,3 et 1,5 millions de tonnes par an. Elles ont toutefois atteint 2 millions de tonnes en 1978. Les mises à terre recensées en 1978 comprenaient 120 000 tonnes d'espèces démersales, environ 1 million de tonnes d'espèces pélagiques et 470 000 tonnes d'invertébrés et autres ressources non identifiées. Bien que des progrès considérables aient été réalisés durant ces dernières années, les connaissances sur l'état présent des stocks de poissons dans la région sont assez limitées et lacunaires.

23. La diversité écologique des habitats et des espèces entrave le développement de la grande pêche industrielle dans la région de la COPACO, sauf rares exceptions évidentes. En

conséquence, les progrès futurs dans l'utilisation des ressources dépendent dans une large mesure du développement ultérieur de la petite pêche dans toute la région.

24. Les petits thonidés sont une ressource importante dans la zone actuellement occupée en grande partie par les flottilles hauturières. Il est nécessaire que la COPACO collabore avec la CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) surtout en ce qui concerne le programme de marquage des bonites à ventre rayé, afin d'aider à déterminer l'abondance et l'étendue de cette ressource.

25. L'expérience de pays comme Cuba, la Jamaïque et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont effectué des études poussées sur les ressources en poissons de récif, mérite d'être plus largement diffusée. Le projet WEGAF peut jouer à cet égard un rôle important en contribuant par le truchement de correspondants nationaux désignés par le pays de la COPACO à améliorer la conception des programmes de prospection concernant ces ressources.

26. Il faut prêter plus d'attention aux échanges entre pays de la COPACO d'informations sur les méthodes et engins de pêche ainsi qu'aux échanges de données d'expérience sur les effets de diverses mesures d'aménagement des pêches. Le Projet WEGAF, en encourageant de tels échanges, peut être d'une grande utilité.

27. Prenant note avec intérêt des programmes de conservation des tortues appliqués au Mexique pour éviter les captures de jeunes au cours de leur migration vers la mer, la Commission a préconisé que les efforts soient poursuivis pour promouvoir la conservation des tortues dans la région.

28. La délégation cubaine a mentionné les réunions nationales qui se tiennent régulièrement pour chaque pêche des crustacés, poissons et autres organismes et auxquelles participent des scientifiques, techniciens, administrateurs, représentants des entreprises productrices et pêcheurs. On a pu constater que les accords et décisions issus de ces réunions ont permis l'accomplissement de réels progrès en matière de gestion et de développement des pêches.

Ressources partagées

29. La distribution des espèces dans la région de la COPACO n'a guère été étudiée; on peut toutefois supposer a priori, si l'on considère les dimensions restreintes des zones exclusives de pêche de maints pays de la région, que, lorsque les études nécessaires auront été effectuées, il apparaîtra que de nombreux stocks - d'espèces pélagiques spécialement - sont partagés.

30. Il est probable que la COPACO sera appelée à jouer un rôle plus actif dans les années qui viennent en ce qui concerne la gestion de ces stocks partagés. En attendant, la Commission recommande qu'un effort commun soit entrepris pour étudier les espèces les plus importantes dans le cadre de son Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques. En particulier, elle demande aux pays d'envoyer à la prochaine réunion du Groupe de travail prévue pour le début de 1982 des délégués chargés de fournir des informations sur les questions énumérées à l'Annexe F.

31. Ayant examiné les recommandations formulées, lors de leur réunion conjointe, par les Groupes de travail sur l'évaluation des stocks de crevettes et de langoustes et sur l'évaluation des stocks de poisson, la Commission ajoute les recommandations ci-après:

- a) que les états membres de la COPACO appuient le programme de travail inter-sessions présenté à l'Annexe F;
- b) que les états membres de la COPACO désignent des scientifiques comme correspondants nationaux afin de mener à bien les activités prévues dans l'intervalle des sessions;
- c) que le rapport de la réunion conjointe des groupes de travail soit reçu et approuvé par la Commission.

La Commission invite instamment ses membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations a) et b).

32. La Commission a évoqué la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les efforts d'autres organisations opérant dans la région et de collaborer plus étroitement à leurs activités. Mention spéciale a été faite des programmes du SBLA et notamment du projet concernant les captures accessoires des crevettiers. Il a été reconnu qu'il faut accorder plus d'attention à la communication entre le SBLA et la Commission et que les deux parties devraient prendre bonne note de cette exigence.

(o) Aquaculture côtière

33. Dans ses observations préliminaires, le Secrétaire a appelé l'attention sur le potentiel considérable de développement de l'aquaculture côtière qui semble exister dans la région COPACQ. Les conditions physiques et climatiques, l'existence de ressources biologiques sous forme d'espèces comestibles ou commercialement intéressantes de crustacés, mollusques, poissons, algues, tortues, etc., ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre relativement bon marché, sont autant d'éléments qui favorisent un tel développement, lequel pourrait comporter des avantages socio-économiques substantiels.

34. Le document traitant de cette question (WECAPC/80/11) indique que, malgré les conditions propices, le développement de l'aquaculture demeure, sauf rares exceptions, relativement peu important. Divers problèmes et contraintes ont été identifiés, dont les plus importants paraissent être le manque d'information, la pénurie de personnel compétent et expérimenté, la difficulté d'obtenir du crédit à bon compte et les problèmes de pollution.

35. Au cours du débat qui a suivi, l'attention a été appelée sur le paragraphe 2 du document WECAPC/80/11, qui fait état de taux élevés de chômage et de malnutrition dans les îles des Caraïbes. Le Secrétariat a précisé que s'il en est ainsi dans certains endroits, tel n'est certes pas le cas à Cuba ni dans beaucoup d'autres États insulaires, et il n'y a donc pas lieu de généraliser.

36. De nombreux délégués ont manifesté un vif intérêt pour le développement de l'aquaculture; ils ont décrit en détail leurs plans et programmes ainsi que les activités en cours. Il a été relevé que les pays désireux de développer leur aquaculture devraient tout d'abord définir leurs options; se proposent-ils de nourrir leurs populations, ou de produire des espèces de haute valeur marchande qui exigent souvent des techniques de pointe? La façon générale, c'est pour la contribution qu'elle peut apporter à l'approvisionnement alimentaire national que l'aquaculture suscite le plus d'intérêt. On considère comme très avantageux le fait de pouvoir planifier la production pour l'écouler à un moment déterminé, et aussi de pouvoir l'installer à proximité des agglomérations, ce qui atténue les problèmes de commercialisation et de distribution.

37. Parmi les espèces qui font déjà l'objet d'un élevage commercial ou semi-commercial figurent les huîtres creuses, les mulots et les tortues, encore qu'il puisse exister, semble-t-il, des problèmes de commercialisation pour les mulots et les tortues; les premiers parce qu'ils ne sont pas très appréciés dans un certain nombre de pays et les secondes parce qu'il s'agit d'une espèce menacée. On élève aussi des poissons et des crevettes dans certaines parties de la région où le littoral permet de faire un usage contrôlé de l'eau de mer.

38. Les espèces qu'on étudie actuellement comprennent l'éponge et le vanneau, celui-ci ayant semble-t-il un intérêt particulier du fait qu'il est très demandé sur le marché et qu'il se vend cher.

39. Les délégués ont unanimement reconnu qu'il était nécessaire de diffuser et d'échanger des informations sur des activités en cours, non seulement dans la région mais aussi dans d'autres parties du monde. Il a été vivement recommandé de mettre en place un mécanisme au sein du Projet WECAP ou de la FAO, afin d'assurer cette diffusion de l'information de façon continue au titre d'une politique régionale de partage des connaissances. Les données sur le développement de l'aquaculture et les activités s'y rapportant devraient automatiquement être transmises à la région par le canal du programme interrégional et du programme global de la FAO.

40. La nécessité de former des aquaculteurs a été soulignée; l'USAID (Agence pour le développement international) a donné la priorité à cette activité dans plusieurs pays de la région. Cuba, qui a organisé des séminaires au niveau national, s'est offerte à les transformer en séminaires régionaux. Il a été vivement recommandé que dans la limite des fonds disponibles pour la région - lesquels paraissent représenter une portion très réduite des crédits affectés par les organisations internationales au développement de l'aquaculture dans l'ensemble du monde - des séminaires, stages, cours de formation et réunions soient tenus aussi souvent que possible afin d'assurer une diffusion efficace de l'information, des connaissances et de l'expérience. L'huitre creuse, le vanneau et le mulot semblent tout désignés pour faire l'objet de cours de formation et de stages; il a été demandé en conséquence que le Programme FAO de développement et de coordination de l'aquaculture joue un rôle de premier plan dans ces activités.

41. L'éventuel recours à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) pour assurer les transferts technologiques non seulement à l'intérieur de la région WECAF mais aussi dans d'autres régions du tiers monde a particulièrement retenu l'attention. Les initiatives limitées prises jusqu'ici ont montré que d'heureux résultats pouvaient être obtenus avec une mise de fonds relativement modeste, à condition que la durée de l'assistance soit déterminé judicieusement de façon que les objectifs souhaités soient atteints. La FAO et le PNUD ont été invités à promouvoir la CTPD en tant que moyen de favoriser le transfert des technologies dans le domaine de l'aquaculture.

42. Plusieurs délégués ont fait part de l'inquiétude que leur inspire l'apparente dispersion des efforts visant à développer l'aquaculture. Il semble ne pas y avoir de coordination entre les divers organismes qui participent à ce type d'activité et l'on estime qu'il est urgent de réaliser une meilleure coordination entre le Projet WECAF et le "Comité de Acción de Productos del Mar y Agua Dulce" du SELA.

43. Les incompatibilités entre les diverses utilisations qui sont faites des zones côtières ont été mentionnées et l'on a jugé qu'il faudrait s'attacher à défendre les habitats halieutiques contre les projets de bonification des terres et autres entreprises qui, dans la plupart des cas, rendent ces sites uniques définitivement inutilisables pour le développement de l'aquaculture côtière.

44. L'attention a été appelée sur les problèmes soulevés par la pollution des eaux, qui constitue aussi une grave menace pour le développement de l'aquaculture. Dans certains pays, les cultures ont dû être déplacées parce que la pollution avait rendu les zones traditionnelles improductives. La pollution est considérée comme l'une des principales entraves au développement, surtout en ce qui concerne les eaux côtières; la Commission recommande en conséquence que les pays prennent des mesures urgentes pour protéger les zones non polluées et exercent un contrôle dans celles où une pollution a été détectée.

45. La Commission appuie vigoureusement la proposition faite dans le document WECAF/80/11 et tendant à ce que la FAO organise de nouvelles missions multidisciplinaires semblables à celle qui a eu lieu en juin 1980, pour les pays qui n'ont pas bénéficié de la première, afin d'évaluer le potentiel et les possibilités réelles de développement de l'aquaculture côtière et, le cas échéant, de formuler des propositions de projets.

(d) Statistiques et données halieutiques pour l'aménagement et le développement des pêches

46. Les documents présentés à ce sujet portent respectivement les cotes WECAF/80/8 et WECAF/80/Inf.5. Mention a été faite également du rapport WECAF No. 29 intitulé "User's Guide to Exploratory Fishing Data for the WECAF Project Area". Les conclusions et recommandations de la première réunion du Groupe de travail sur les statistiques halieutiques, tenue à Panama en mai 1978, ont été évoquées pour autant qu'elles avaient un lien direct avec le contenu des documents précités.

47. A sa dernière réunion, le Groupe de travail sur les statistiques halieutiques a souligné que la collecte de données relatives aux pêches doit relever des administrations nationales. Dans le contexte du nouveau régime des océans, les pays doivent rassembler des statistiques

aux leurs zones de compétence nationale élargie. Aucune amélioration des statistiques halieutiques ne pourra être réalisée si chaque pays n'est pas disposé à inscrire dans son budget le minimum indispensable de crédits. Le Groupe de travail a donc souligné que la COPACO devrait recommander instamment que ses membres prennent les mesures budgétaires qui s'imposent afin d'accorder des crédits correspondant aux exigences que comporte la mise en place d'un système de données capable de fournir des statistiques halieutiques valables.

48. La Commission a été informée des travaux entrepris par le Projet WECAP en application des recommandations qu'elle avait formulées à sa deuxième session.

49. Le cours de formation en matière de statistiques halieutiques, tenu à Sainte-Lucie en novembre/décembre 1979 à l'intention des états membres anglophones a fait naître un réel enthousiasme à l'égard de l'amélioration des données relatives aux pêches dans ces pays. A la suite de ce cours, une liste type des espèces de la région des Caraïbes a été établie, ainsi qu'un projet de manuel de terrain pour l'identification desdites espèces par les agents chargés des opérations de dénombrement.

50. Des enquêtes pilotes ont été entrepris dans quelques pays afin de dresser un plan approprié pour la collecte des données halieutiques. Les enquêtes nationales débiteront au début de l'année prochaine.

51. Ces travaux apporteront la plupart des renseignements nécessaires aux fins de l'évaluation des stocks, mais on ne disposera pas de données biologiques concernant, par exemple, la fréquence des tailles pour les poissons d'intérêt commercial. On ne recueillera pas davantage d'information sur les précipitations et autres facteurs qui ont une incidence sur la production dans les principales zones côtières.

52. Un registre dans lequel seraient consignées les données provenant de la pêche industrielle est à l'essai dans un petit nombre de pays choisis. On compte centraliser les informations qui seront ainsi obtenues.

53. Parmi les contraintes auxquelles se heurte l'élaboration d'un système statistique efficace on a cité surtout les problèmes d'ordres financier et méthodologique, ainsi que l'absence de contacts entre les personnes qui rassemblent les données et les utilisateurs finals. Si dans quelques pays, l'obstacle majeur est le manque de fonds, d'autres possèdent déjà un système d'enquête, souvent toutefois insuffisant du point de vue du champ couvert et de la méthodologie. En pareils cas, l'introduction de techniques de sondage et la possibilité de redéployer en conséquence le personnel existant pourraient produire d'heureux résultats.

54. Il a également été souligné que l'amélioration future des systèmes de données est aussi subordonnée à la formation par la démonstration, qui pourrait être plus efficace si l'on adoptait l'approche suivante:

- a) diviser la région de la COPACO en trois sous-régions ou plus; par exemple îles des Caraïbes, pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud riverains de l'Atlantique;
- b) mettre en place un système statistique adéquat dans un pays choisi de chaque sous-région, système qui pourrait alors être utilisé pour la formation et la démonstration au bénéfice des statisticiens des pêches d'autres pays de la sous-région.

Cette approche permettrait de gagner du temps et encouragerait le transfert des connaissances et de l'expérience entre pays de la même sous-région.

55. Un délégué a été d'avis que dans les phases initiales du développement des pêches il n'est pas essentiel de mettre l'accent sur la collecte de statistiques. La plupart des autres délégués ont dit combien il importait de disposer de données halieutiques satisfaisantes, comme fondement de tout plan de développement ainsi que comme instrument de gestion. Il a été souligné que quelque soit le stade de développement il conviendrait d'entreprendre une action en vue de l'établissement d'un système national de données halieutiques capable de fournir les informations nécessaires.

56. Il est clairement apparu au cours de la réunion qu'il ne faut pas attendre l'effondrement d'une activité de pêche pour mettre sur pied un système de rassemblement de données. Au contraire, la création de ce système aiderait à contrôler les activités halieutiques et apporterait aussi des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) permettant de mesurer le degré de succès ou d'échec des divers programmes de développement lancés par les pays. Ces IOV sont également utiles pour l'élaboration des plans de développement futurs.

57. Le projet WEGAF a donc été fermement invité à poursuivre la mise en oeuvre d'un programme statistique; on a cependant fait valoir aussi qu'en recommandant un système statistique pour un pays donné il y a lieu de prendre en considération les coûts et les avantages.

58. Quelques délégués ont exprimé leur déception devant la lenteur des progrès de la statistique dans la région. Vu qu'il est essentiel de disposer de données halieutiques valables, le Projet WEGAF devrait prendre des mesures pour faire en sorte que des statistiques améliorées et diversifiées soient établies dans les pays de la région avant la prochaine session de la COPACO.

59. Bonne note a été prise de la place importante que quelques pays ont accordé à l'amélioration des données statistiques dans leur plan national de développement et des progrès réalisés au cours des années, mais on a insisté sur la nécessité de poursuivre la formation du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de normaliser les statistiques établies par les divers pays.

60. L'idée de mettre en place un système "modèle" dans quelques pays choisis et de s'en servir pour la formation a reçu l'approbation générale. On a fait observer, cependant, qu'avant de mettre en place un modèle de ce genre, les pays qui ont déjà organisé des services de statistiques devraient tenir des consultations en vue de déterminer les éléments qui devraient figurer dans un programme statistique régional de manière à assurer l'uniformité et la comparabilité des données recueillies dans toute la région. Les mesures à prendre pour mettre en place ce système modèle seraient les suivantes:

- a) organiser une réunion de pays caractéristiques d'une sous-région et possédant une expérience en matière de méthodologie appliquée à la collecte de données;
- b) sélectionner dans cette sous-région un ou deux centres dans lesquels un système statistique simple, judicieusement conçu, pourrait être élaboré. La collecte des données biologiques nécessaires à l'évaluation des stocks devrait faire partie intégrante de ce système;
- c) exécuter ce projet dans les pays choisis et faire venir du personnel d'autres pays présentant des conditions de terrain analogues afin qu'il puisse recevoir une formation pratique.

61. On a également insisté sur le fait que cette approche n'empêcherait aucun pays qui le souhaite et en éprouve le besoin de recevoir une aide du Projet WEGAF pour mettre au point un système national de statistiques halieutiques.

62. Les délégués de Sainte-Lucie et du Nicaragua, où quelques travaux statistiques ont déjà été entrepris, ont suggéré que le système "modèle" devant servir de démonstration soit mis en place dans leurs pays respectifs.

63. Il a été convenu qu'un système régional de mise en mémoire et de restitution des données et, ultérieurement, une banque de données devraient être mis sur pied dans le cadre d'un centre de gestion informatique sur les pêches dans la région. Les pays sans littoral ayant des intérêts halieutiques dans la région devraient également fournir les données nécessaires, selon les modalités du centre de gestion mentionnés.

(e) Conséquences de la pollution sur la pêche maritime artisanale

64. La répartition géographique des principales sources de pollution et des zones où il existe un risque élevé de dispersion d'hydrocarbures semble coïncider avec les "habitats critiques"

dont on sait qu'ils sont indispensables à certains stades du cycle biologique des ressources marines vivantes. Ces habitats - par exemple ceux des coraux, algues, plantes herbacées marines et mangroves - sont les plus productifs de la région et d'importants stocks exploités par les pêcheries artisanales en sont tributaires. La pollution du milieu marin pouvant faire obstacle au développement de l'aquaculture, la Commission invite instamment tous les états membres à réduire les phénomènes de pollution des eaux côtières engendrés par les activités industrielles. On a évoqué les effets nuisibles des travaux de construction le long des côtes, des prélèvements de sable et de gravier et de la destruction de mangroves pour les fragiles écosystèmes littoraux des petites îles.

65. Les enquêtes conduites récemment à propos des déversements de l'EXTOC n'ont pas révélé d'effets négatifs sur les stocks de poissons et de crevettes, l'activité bactérienne ayant rapidement fait disparaître le pétrole. Au voisinage du littoral, cependant, un déversement d'hydrocarbures aurait de graves conséquences sur des écosystèmes comme les mangroves et les coraux. En outre les agents diluants utilisés contre les nappes de pétrole, de même que les mélanges qu'ils forment avec le pétrole, peuvent comporter de graves dangers pour la survie des crevettes et de poissons dans les premiers stades de leur évolution biologique. Un autre aspect important de la pollution par les hydrocarbures est son incidence socio-économique sur la pêche artisanale; en effet les pêcheurs peuvent être dans l'impossibilité d'opérer pendant un temps considérable, et le poisson risque de ne pas être accepté sur le marché.

66. Les déchets industriels et les effluents agricoles ont surtout des effets locaux comme l'accumulation de métaux et de résidus de pesticides dans les eaux côtières et les baies profondes. Il a été fait état de l'accumulation de mercure dans le poisson par suite de l'évacuation de déchets industriels dans la baie de Carthagène. A ce propos la Commission note avec satisfaction que la FAO, en coopération avec l'Office central suédois pour l'aide au développement international (SIDA) se propose d'organiser dans la région des Caraïbes un stage sur les techniques spéciales d'analyse des métaux et des organo-chlorés dans le poisson, les crevettes et les mollusques.

67. La Commission a évoqué la récente hécatombe de poissons dans diverses parties des Caraïbes. Bien que cette létalité massive doive très probablement être attribuée à un ensemble de modifications naturelles de l'environnement consécutives à plusieurs dépressions cycloniques, il a été fait état du lien possible entre ce phénomène et la pollution marine.

68. La Commission recommande vivement aux gouvernements de la région de prendre des mesures contre le déversement de substances dangereuses dans les océans et souligne la nécessité d'actions concertées dans les cas où la pollution atteint plusieurs pays.

69. La Commission prend note du Plan d'action pour la région des Caraïbes relatif à l'évaluation et à la gestion de l'environnement, établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et des institutions spécialisées des Nations Unies. Elle se félicite de la collaboration du système des Nations Unies dans cet important domaine et a le ferme espoir que le chevauchement des efforts sera ainsi évité. Vu les risques actuels et potentiels que la pollution du milieu marin fait courir à la pêche artisanale, la Commission apporte son appui général au Plan d'action et se déclare très intéressée à coopérer avec le PNUE à des projets concernant les conséquences de la pollution et de la dégradation du milieu sur la pêche; il s'agirait par exemple:

i) de déterminer le rôle joué par les écosystèmes littoraux tels que mangroves, lagunes côtières, récifs de corail et prairies à tortues, dans le cycle biologique d'espèces marines d'intérêt commercial;

ii) l'évaluation conjointe de la toxicité des hydrocarbures et des agents diluants;

iii) l'évaluation des incidences possibles de la pollution par les hydrocarbures sur les conditions socio-économiques de la pêche artisanale.

La Commission confirme qu'elle traite directement de tous les aspects du développement et de la gestion des pêches dans le cadre du Projet WECAP.

DEVELOPPEMENT DES PECHEES

(a) Options pour le développement des pêches: court ou long terme

70. Le document traitant de cette question porte la cote WECAFC/80/10 et s'intitule "Possibilité de croissance et de développement des pêches dans la zone de la COPACO". Dans les remarques liminaires, il a été relevé que la question des possibilités de développement avait été examinée par la Commission lors de sa deuxième session tenue à Panama en mai 1978. Les conclusions auxquelles elle était parvenue alors revêtaient un caractère très général et il est à souhaiter que des recommandations plus précises et positives puissent être faites à présent.

71. On a fait remarquer que si au total la production halieutique des pays de la région du Projet WECAF s'est sensiblement accrue au cours des dernières années, l'accroissement a été, en majeure partie, le fait d'un très petit nombre de pays seulement; la majorité des gouvernements de la région sont encore à la recherche des moyens d'accroître leur production halieutique afin d'assurer des protéines animales supplémentaires à leur population et/ou d'intensifier leurs exportations de produits de la pêche pour s'assurer les devises étrangères dont ils ont grand besoin.

72. Il a été fait mention de l'augmentation prévue de la demande de poisson dans les pays de la région pour la période allant jusqu'à 1990. Si l'on exclut les Etats-Unis des calculs, il apparaît que la production de la région COPACO devrait progresser de 280 000 tonnes entre 1975 et 1990, sur la base uniquement de la croissance démographique. Si l'on y ajoute l'effet de l'élévation probable des revenus, l'augmentation de la demande atteindrait 445 000 tonnes pour la même période. Les chiffres de 1978 indiquent que la production progresse à peu près au rythme des besoins engendrés par la croissance démographique. Un effort réel et soutenu doit être consenti si l'on veut pouvoir faire face à la demande future prévue.

73. Une évaluation des espèces manifestement sous-exploitées dans la région fait ressortir que l'augmentation voulue de la production pourrait provenir des espèces démersales des fonds meubles qui aujourd'hui sont surtout capturées accessoirement et rejetées par les crevettiers; des lutjanidés et espèces voisines peuplant les marges continentales et qui sont présentement inexploitées en raison des difficultés techniques de l'entreprise, des ressources en espèces démersales et en crustacés sur les talus continentaux qui couvrent une superficie de quelque 200 000 km², des petites espèces pélagiques côtières et océaniques notamment dans la partie sud-orientale des Caraïbes, et les espèces pélagiques côtières et océaniques de moyenne dimension. De toute évidence, l'aquaculture et la mariculture côtières offrent aussi quelques possibilités intéressantes de développement.

74. D'autre part, les organismes ou institutions qui entreprennent des programmes de développement consultent rarement les pêcheurs artisanaux au préalable, ce qui pourrait expliquer que les résultats obtenus dans la région aient en général été si décevants.

75. On considère en outre qu'il n'est pas raisonnable d'attendre d'un pêcheur artisanal qu'il entreprenne de trop grands changements à trop bref délai. Même s'il pouvait opérer la conversion technologique qui le ferait passer de la pirogue creusée dans un tronç d'arbre et propulsée à la voile et à la pagaie, aux navires de pêche ultramodernes, on ne voit guère comment il pourrait en supporter les incidences financières. En outre, comme maints pays en développement souffrent d'un taux élevé de chômage ou de sous-emploi, il semble inapproprié dans leur cas de s'engager dans des programmes comportant l'introduction d'embarcations coûteuses qui n'emploient que quelques pêcheurs, ce qui pourrait ajouter aux difficultés du reste des pêcheurs qui opèrent encore avec leurs bateaux et engins traditionnels.

76. Des échanges de données d'expérience entre pays de la région sont certes nécessaires, en particulier au sujet des engins et méthodes de pêche, et l'on pense qu'un moyen d'accroître la production consisterait à faire appel aux pêcheurs d'une partie de la région expérimentés dans un type particulier de pêche pour qu'ils l'enseignent à d'autres sur leurs propres bateaux et dans leur propre environnement.

77. Un autre problème auquel se heurte le développement de la pêche artisanale est la difficulté d'obtenir des prêts, les institutions financières exigeant des garanties que les intéressés ne peuvent fournir. Il est essentiel que les gouvernements trouvent les moyens d'aider les pêcheurs à obtenir l'aide financière dont ils ont besoin pour progresser.

78. Les problèmes plus spécifiques énumérés au paragraphe 65 du document considéré ont été évoqués. Les voici:

- médiocrité des statistiques de l'effort et des captures qui interdit l'évaluation raisonnable des perspectives de développement comme des mesures nécessaires d'aménagement;
- manque de personnel qualifié à tous les niveaux mais particulièrement en matière d'évaluation;
- étant donné le risque élevé que présente la pêche d'espèces nouvelles ou moins acceptables commercialement, nécessité de créer des conditions permettant à l'initiative privée de prospérer;
- améliorations à apporter au système de commercialisation pour accroître la demande locale de poisson, particulièrement sur le continent là où la consommation par habitant est faible;
- nécessité de nouvelles recherches sur les problèmes que pose l'utilisation des poissons capturés en même temps que la crevette.

79. Au cours du débat sur ces problèmes particuliers, il a été avancé qu'étant donné les risques élevés qui ont été mentionnés, il se pourrait fort bien que le développement de la pêche exige un apport substantiel du secteur public, et notamment la création d'organismes semi-publics pour les pêches.

80. On a jugé que dans bien des cas il n'était pas nécessaire pour accroître la production du secteur artisanal de modifier le type d'embarcation mais seulement d'introduire de nouveaux engins et méthodes de pêche. Plusieurs exemples ont été cités d'engins qui pourraient servir à exploiter les différentes espèces. Cela suppose que le pêcheur artisanal diversifie d'avantage ses engins, ce qui pourrait exiger de sa part des mises de fonds supplémentaires. On a avancé que dans certains cas l'adoption de bateaux plus grands que ceux qui sont actuellement utilisés pourrait mettre les ressources pélagiques de la haute mer à la portée de la pêche artisanale.

81. Au cours du débat qui a suivi, il a été reconnu que le document présentait les possibilités réelles de croissance des pêches dans la région, mais que le problème était de savoir comment réaliser celles-ci. Il est décevant de constater que dans les quelques années qui se sont écoulées depuis la création de la Commission la situation ne s'est guère améliorée malgré tous les efforts accomplis par la FAO et par la Commission. Les ressources potentielles n'ont toujours pas été définies et les besoins de protéines ne cessent d'augmenter dans les pays de la région.

82. Divers délégués ont pris la parole pour décrire la situation dans leurs pays respectifs, recenser leurs problèmes spécifiques et indiquer quelques-uns de leur besoins particuliers. L'opinion générale a été qu'il fallait surtout mettre l'accent sur la pêche artisanale, encore que quelques pays aient également des possibilités de créer des activités de pêche industrielle.

83. Quelques délégués se sont déclarés préoccupés par le fait que l'extension des limites de leur zone de compétence pourrait révéler qu'ils ne disposent pas des ressources halieutiques nécessaires et ils ont exhorté les autres membres de la Commission à envisager des accords de coopération qui les aideraient à résoudre les problèmes découlant de cette situation.

84. Mention a été faite des insuffisances de l'administration des pêches dans certains des Etats insulaires, de l'absence d'une infrastructure satisfaisante à terre pour secourir les pêcheurs dans leurs opérations et de la nécessité d'améliorer les structures de commercialisation et de distribution.

85. Parmi les secteurs où une assistance technique est jugée nécessaire figure la formation dans bien de domaines, dont la technologie des pêches, la planification du développement, les statistiques halieutiques, le traitement et l'évaluation des ressources. La formation des pêcheurs artisanaux pourrait avoir lieu sur la plage en faisant appel à l'expérience acquise dans d'autres pays de la région. Des engins de pêche adéquats sont bien sûr nécessaires, mais l'équipement technique fourni devrait demeurer simple. Quelques bons résultats ont été obtenus en utilisant des bateaux en peu plus grands surtout lorsque de leurs côtés les autorités s'engageaient fermement à apporter un appui financier suffisant.

86. L'essentiel est de trouver les moyens d'obtenir des résultats rapides, d'augmenter les prises dans les meilleurs délais, même si l'on ne dispose pas d'estimations valables du potentiel. D'autre part il faut prendre soin d'entretenir et de conserver les ressources halieutiques souvent exploitées à la limite des possibilités, de façon à conserver du poisson pour l'avenir. Tout programme de développement exige un sens de la continuité.

87. A l'heure actuelle il est indubitable que les principaux obstacles au progrès sont d'ordre financier. On a évoqué plusieurs cas de projets prêts à être exécutés mais pour lesquels il n'a pas été possible de trouver un financement. Le Projet WECAF lui-même a perdu de son efficacité faute de crédits suffisants. Il est indispensable de trouver les moyens de mobiliser les ressources nationales et internationales nécessaires pour la mise en œuvre des projets désignés par la Commission comme revêtant la plus haute priorité.

(b) Rapport d'activités du Programme global FAO d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans les zones économiques exclusives

88. Le Secrétariat a brièvement rappelé les origines de ce programme d'action spécial du Directeur général de la FAO (couramment appelé Programme FAO/ZEE) qui a été lancé l'été de 1979 pour aider les Etats côtiers en développement à exploiter les possibilités et à surmonter les difficultés que présentent le développement et la gestion de leurs pêches dans le contexte du nouveau régime des océans issu de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Le document WECAF/80/12 contient un résumé du programme et un rapport intérimaire pour la région de l'Atlantique centre-ouest; il a été complété par un exposé oral concernant les faits plus récents.

89. L'objectif fondamental du Programme est de rendre les Etats côtiers en développement mieux à même de gérer et d'exploiter rationnellement leurs pêches, en coopération et en harmonie avec les Etats voisins lorsque des stocks ou des pêches sont partagés. Le Programme offre un cadre d'action à partir de deux éléments majeurs et étroitement liés: un plan d'activités à moyen terme conçu pour répondre aux demandes d'aide prioritaires des Etats côtiers en développement; des études de base à long terme sur les concepts et mécanismes applicables au développement et à l'aménagement judicieux des ressources.

90. Il a été expliqué que le Programme est exécuté de façon décentralisée par le tranchement d'un réseau d'unités techniques de soutien multidisciplinaires destinées à répondre aux besoins spécifiques de groupes de pays dans des zones naturelles d'aménagement fondées sur des facteurs tels que les stocks ou les pêches partagés, les difficultés ou possibilités communes et autres affinités naturelles. Ces unités s'insérant dans une structure renforcée et réorientée des organes régionaux des pêches de la FAO devraient aussi constituer des rouages essentiels pour la coopération entre les pays en développement, en même temps qu'elles faciliteront et stimuleront l'utilisation des compétences et des institutions dans chaque région. Les huit unités techniques de soutien actuellement en place dans diverses parties du monde - dont le WECAF - ont été brièvement passées en revue; une unité supplémentaire sera créée au début de 1981 pour la partie sud-ouest de l'océan Indien et plusieurs autres sont prévues pour 1982 et au-delà. Des organes subsidiaires des organes régionaux des pêches également fondés sur les zones naturelles d'aménagement sont constitués, le cas échéant, par ces derniers, pour faire fonction de comités de coordination des unités de soutien et, de façon générale, pour traiter les problèmes de développement et d'aménagement des pêches à l'intérieur de ces zones.

91. Un état détaillé des sources possibles de financement du Programme des ZEE a été fourni; il s'agit notamment des programmes inter-pays (global, interrégional et régional) et des programmes par pays du PNUD, d'autres fonds multilatéraux et des pays donateurs individuels. En

particulier, les modalités et les mécanismes d'allocation et d'affectation des fonds du PNUD ont été exposés. Il a été indiqué qu'un total de US\$ 43 millions avait été jusqu'ici dévolu au Programme FAO/ZEE par l'ensemble des sources de financement pour réaliser un grand nombre de projets au cours des trois premières années du Programme.

92. Le principe dont s'inspire l'utilisation des financements inter-pays du PNUD dans le cadre du Programme ZEE est le suivant: ceux-ci constituent pour les unités techniques de soutien régionales et sous-régionales une amorce destinée à inciter d'autres donateurs à employer le même appareil d'exécution. Il est également envisagé que les pays de chaque région fournissent eux aussi quelque appui en argent ou en nature dans la mesure de leurs moyens.

93. Avec le temps, les pays de chaque région pourraient assumer de plus en plus de responsabilités vis-à-vis de leurs unités techniques de soutien. Le travail de ces unités continuerait d'être dirigé par les commissions ou comités régionaux des pêches dont elles relèvent. Néanmoins des ressortissants des différentes régions prendraient la relève dès que possible; on envisage la possibilité que ces unités deviennent le siège du secrétariat des organes régionaux ou sous-régionaux des pêches dans leurs régions respectives et plus tard également des centres régionaux de données sur la pêche. La réussite de chaque unité dépendra du concours que leur apporteront les nations de chaque région, de la mesure dans laquelle ces nations y auront recours et de la capacité d'obtenir des fonds et des spécialistes de plusieurs sources, y compris les pays de la région, pour mettre en oeuvre les programmes requis.

94. Indépendamment du rôle central des organes régionaux des pêches dans la réalisation du Programme ZEE, un certain volume de fonds et d'assistance technique sont également disponibles sur une base globale auprès de donateurs individuels, tout particulièrement de la Norvège en vue d'une action rapide et efficace en réponse à certaines demandes d'assistance des pays en développement. Des fonds sont disponibles pour fournir des avis concernant les approches fondamentales au moyen de missions sur les politiques et la planification, pour aider à mettre au point une législation des pêches, pour indiquer des stratégies de contrôle et de surveillance et participer à la formation en la matière, pour planifier la formation relative à l'administration des pêches, pour fournir des avis sur les entreprises mixtes et autres formes d'entente coopérative et enfin pour élaborer des techniques d'évaluation des ressources. Outre la généreuse assistance financière consentie par la Norvège à l'appui de ces travaux, des arrangements sont à l'étude avec plusieurs autres pays et tout particulièrement avec l'Espagne pour obtenir une assistance "en nature" sous forme de spécialistes et d'équipement. Il a été souligné que les pays devaient faire une demande officielle d'assistance de cet ordre avant que la FAO puisse intervenir.

95. Après la présentation du rapport sur le Programme, la Commission exprime son vigoureux soutien au Programme d'assistance pour les pêches dans les ZEE. Elle confirme en outre que la COPACO et son unité technique de soutien (le Projet WECAF) sont les organes les plus aptes à exécuter le Programme et promouvoir le développement des pêches dans la région; elle se félicite de la décentralisation des programmes au profit de la région.

96. La plupart des délégations ont exprimé leur sérieuse préoccupation devant l'insuffisance du financement dont dispose actuellement le Projet WECAF. La Commission recommande que les organismes internationaux de financement comme le PNUD soient instamment invités à accroître leur appui au Projet WECAF au cours des cinq prochaines années, et que d'autres donateurs soient également pressentis pour appuyer ces activités essentielles au développement des pêches dans la région de l'Atlantique centre-ouest. Quelques délégations ont aussi suggéré que l'amorce de financement fournie par le PNUD soit utilisée pour atteindre des résultats rapides et concrets dans les domaines d'action pratique, de manière à attirer d'autres fonds.

97. Plusieurs délégations ont demandé avec insistance que l'on envisage sérieusement d'encourager la coopération technique entre pays de la région afin qu'ils partagent les compétences et les ressources dont ils disposent. La Commission approuve vivement ces transferts de technologies et de compétences entre pays membres de la COPACO par le biais de diverses

activités CTPD qui doivent être stimulées grâce à une coopération accrue entre les membres de la Commission.

98. La Commission décide en outre que le Projet WEGAF s'adressera à tous les pays de la région pour que soit dressé un inventaire des ressources en personnel expérimenté, en installations et en matériel qui pourraient être mises à disposition pour favoriser la coopération technique entre gouvernements de la région dans le domaine des pêches.

99. Le représentant du PNUD a confirmé qu'en conformité des nouvelles procédures adoptées par le Conseil d'administration du Programme tous les projets proposés pour le troisième cycle (1982-86) en vue d'un financement au titre du CIP régional seront analysés et présentés à la Commission économique pour l'Amérique latine aux fins d'examen des priorités et approbation, lors de la réunion qu'elle tiendra à Montevideo, Uruguay, en avril 1981. La Commission recommande instamment aux gouvernements de ses états membres de manifester leur ferme soutien à un accroissement des crédits destinés au Projet WEGAF, aussi bien lors de cette prochaine session de la CEPAL qu'à la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUD, prévue à New York en juin 1981.

100. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de diffuser plus largement les résultats des activités passées du Projet WEGAF afin que les donateurs potentiels puissent se rendre compte des profits dérivant de l'assistance fournie. Le Projet WEGAF a été invité à apporter les éléments de cette documentation et à veiller à sa bonne diffusion.

101. La Commission invite la FAO à procurer aux pays de la région dans un rapport qui leur sera soumis directement dès que possible, des renseignements complets sur les sources possibles de financement aux fins de promotion du développement et de gestion des pêches.

102. La Commission remercie chaleureusement le Gouvernement des Pays-Bas pour la contribution en espèces qu'il a faite au Projet WEGAF. Les délégués ont exprimé l'espoir que d'autres pays pourraient venir en aide au Projet en 1981, lorsque ses crédits tomberont de nouveau bien au-dessous des exigences minimales du programme.

103. La délégation des Etats-Unis a précisé la politique de son gouvernement en matière de aide internationale. Des financements multilatéraux sont accordés aux institutions des Nations Unies comme le PNUD, la FAO, la Banque mondiale, etc., et il est très difficile d'allouer des fonds supplémentaires au profit d'un programme spécial quel qu'il soit. En revanche, l'USAID finance un certain nombre de programmes bilatéraux et régionaux et mondiaux visant à soutenir les pêches. Un projet régional a été suggéré pour les Petites Antilles et, s'il est approuvé, il pourrait être étroitement coordonné avec le WEGAF. Une aide est en outre consentie à titre privé par des universités, par exemple, ou encore dans le cadre d'organismes comme la NOAA, le NMFS (National Oceanic and Atmospheric Administration/National Marine Fisheries Service) et le CGPI. La délégation des Etats-Unis se chargera d'examiner ce qui peut être fait, en dépit des contraintes juridiques, pour accroître l'assistance dans la région et appuyer, indirectement tout au moins, les travaux de la COPACO et du Projet.

104. La Commission recommande que les états membres définissent aussi objectivement que possible ceux de leurs besoins qui pourraient le mieux être satisfaits par le Projet WEGAF et par d'autres programmes. Le Secrétariat a été invité à leur soumettre un questionnaire pour connaître leur opinion à cet égard et la priorité qu'ils accordent aux programmes identifiés.

AVENIR DE LA COPACO, Y COMPRIS SES ORGANES SUBSIDIAIRES

(a) Orientation et besoins futurs

105. La Commission était saisie des documents WEGAF/80/13 "Ajustements possibles à la structure et aux activités de la Commission" et WEGAF/80/18. "Proposition de projet de développement régional des pêcheries dans les Petites Antilles". Ils contiennent une proposition visant la création d'un comité pour le développement et l'aménagement des pêches dans les Petites Antilles, à titre d'organe subsidiaire de la Commission, ainsi que d'une unité technique de soutien.

106. Cette proposition, a-t-on expliqué, se fonde sur l'idée, qui est à la base du programme FAO/ZEP, qu'il convient de promouvoir l'aménagement et le développement des pêches à l'intérieur de zones naturelles d'aménagement, par l'action d'organes subsidiaires des commissions halieutiques régionales, secondés par des unités techniques de soutien. A l'intérieur même de la région de la COPACO, les pays insulaires des Petites Antilles qui ont pour caractéristiques communes un plateau continental étroit, des ressources limitées et une pêche essentiellement artisanale, constituent une telle zone naturelle d'aménagement.

107. La Commission a entendu un rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières que comporte les services nécessaires au comité envisagé; selon ce rapport le Directeur général de la FAO a établi que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre pertinent du budget approuvé de la FAO. La Commission décide donc de créer, à titre d'organe subsidiaire et conformément aux dispositions du paragraphe 5 de ses Statuts, un Comité pour le développement et la gestion des pêches dans les Petites Antilles. Ce Comité sera appelé à exercer les fonctions assignées à la Commission en vertu du paragraphe 2 de ses Statuts pour ce qui est du développement et de l'aménagement des pêches dans la région des Petites Antilles. Le Comité s'acquittera de ces fonctions au nom de la Commission et fera rapport à celle-ci. Il exercera un outre le rôle de comité directeur pour un projet d'assistance technique qui sera institué et constituera son unité technique de soutien. La région des Petites Antilles qui relèvera de la compétence du Comité sera définie comme allant des Iles Vierges (USA) à Grenade et comprenant la Barbade. Le comité sera ouvert aux Etats côtiers de la zone qui sont membres de la Commission; les autres membres de la Commission pourront participer à ses réunions en qualité d'observateurs. La Commission recommande vivement que l'on s'efforce d'encourager à entrer dans la Commission les deux Etats côtiers des Petites Antilles qui n'en font pas partie, à savoir la Dominique et Saint-Vincent-et-Grenadines.

108. La Commission reconnait que d'autres petits Etats insulaires, s'ils n'appartiennent pas géographiquement à la zone de compétence du nouveau comité, connaissent des difficultés et des besoins analogues en matière de développement halieutique. Elle considère que ces pays ne doivent pas être au nombre des futurs membres du comité, mais que, sous réserve des avis de ce dernier, une assistance technique pourrait utilement leur être fournie dans le cadre du projet auquel le comité fera office de comité-directeur.

109. Afin de contrebalancer, en partie tout au moins, les dépenses supplémentaires entraînées par les services de secrétariat du comité, la Commission décide de fusionner les Groupes de travail sur l'évaluation des stocks de poisson et sur l'évaluation des stocks de crevettes et de langoustes.

110. La Commission approuve en principe la mise en place d'un projet d'assistance technique multidisciplinaire à titre d'unité technique de soutien du nouveau comité et invite la FAO, aussi bien que ses propres membres, à rechercher les fonds et autres ressources nécessaires. On a fait valoir que ce projet ne devrait pas entraîner la suppression ou la réduction des crédits affectés au Projet WECAF. Cette préoccupation devra être pleinement prise en considération dans la recherche des financements nécessaires au projet.

111. Quelques délégations ont exprimé des réserves quant au contenu et aux modalités d'exécution du projet d'assistance technique décrit dans le document WECAF/80/18. Elles estiment en particulier que le Projet WECAF devrait entretenir des liens étroits avec le nouveau projet proposé pour les Petites Antilles, et qu'il devrait exister un processus d'interaction. La Commission recommande que la proposition de projet, y compris le budget de ce dernier, soit examinée de concert avec les Etats insulaires intéressés.

112. La Commission accueille avec gratitude l'offre faite par la France de fournir dans la mesure du possible une assistance technique en matière de pêche sur une base bilatérale et dans le cadre du projet proposé.

113. La Commission a noté que l'unité technique de soutien a entre autres objectifs celui de se transformer ultérieurement en un centre technique sous-régional des pêches doté d'un personnel local.

(b) Domaine de compétence de la Commission

114. La Commission a pris note des avantages et des inconvénients de la proposition présentée par la délégation cubaine lors de sa deuxième session, tenue à Panama en mai 1978, à l'effet d'étendre la zone de compétence de la COPACO dans le Pacifique jusqu'au 135° de longitude ouest.

115. Ayant réfléchi aux inconvénients que cette proposition présente pour la Commission, la délégation cubaine en a recommandé le retrait. Après examen, la Commission a approuvé cette recommandation.

(c) Relations avec les autres organismes s'intéressant aux pêches dans la région

116. Lors de la présentation de ce sujet, mention a été faite du document WECAPG/80/15 qui contient un exposé détaillé des activités que poursuivent dans la région WECAP divers organismes internationaux ainsi que des organismes régionaux et sous-régionaux. La part prise par le Comité de Acción de Productos del Mar y Agua Dulce du SELA et par la Banque inter-américaine de développement (BID) à la promotion du développement des pêches dans la région a été mise en relief.

117. La Commission a reconnu que, malgré le nombre assez élevé d'organisations, institutions et activités en cause, la FAO est parvenue à apporter un concours au plus grand nombre d'entre elles et qu'une certaine coordination a pu être réalisée. Des paroles d'appréciation ont été prononcées à l'égard des activités que déploient les organismes considérés pour aider à développer les pêches dans la région. Toutefois la Commission recommande vivement qu'ils resserrent leur coopération avec elle et avec son Projet, afin que les travaux de la COPACO puissent atteindre un maximum d'efficacité.

118. Les délégations ont instamment demandé à la FAO de continuer à s'intéresser de très près aux échanges d'informations dans le cadre de sa fonction générale de coordination, car cela contribuerait à favoriser la collaboration entre toutes les institutions intéressées.

119. Ayant examiné la proposition visant un projet halieutique multinational, formulée par le Comité de la CEPAL pour le développement et la coopération dans les Caraïbes lors de sa cinquième session (Kingston, Jamaïque, juin 1980) et ultérieurement approuvée par la 16^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine, la Commission invite la FAO à fournir toute l'assistance que pourrait exiger sa mise en oeuvre.

120. La Commission a été d'avis que des moyens plus efficaces devraient être recherchés pour assurer la participation aux travaux de la CICTA.

121. Il a été donné acte avec satisfaction de l'appui que la FAO apporte aux activités halieutiques des pays non-alignés.

122. Au cours de son intervention, l'observateur du Comité de Acción de Productos del Mar y Agua Dulce a brièvement rappelé les objectifs du SELA lui-même, ainsi que ceux du Comité d'action. Il a évoqué diverses activités, à savoir la publication de rapports sur la situation courante des pêches régionales, la rédaction d'un bulletin trimestriel d'information et les sept séminaires tenus au cours des deux dernières années.

123. Des détails ont été fournis au sujet des projets du Comité visant l'utilisation des captures accessoires des crevettiers, la coopération dans le domaine de l'aquaculture, la recherche et la mise au point de produits de la pêche bon marché. Il a spécialement été fait mention de la part prise par les États membres à chacun des projets au moyen d'échanges de compétences et d'informations. Malgré les efforts accomplis pour élaborer ces projets, leur mise en oeuvre souffre du manque de fonds.

124. Il a été fait état de la réunion récente des ministres des pêches des États membres du Comité d'action et de la récente déclaration soulignant la volonté politique de renforcer la coopération régionale dans le domaine de la pêche. Cette déclaration exprime aussi le vœu que les institutions internationales de financement attribuent plus de ressources au développement des pêches en Amérique latine; que soit institué un mécanisme permanent de coopération halieutique régionale; et que soit élaborée une politique halieutique régionale.

125. Enfin l'observateur du Comité du SELA a évoqué les rapports de collaboration existant avec la FAO, lesquels facilitent la mise en oeuvre du programme de travail du Comité. Il a exprimé l'espoir que ces relations iraient en se renforçant dans les années futures.

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET WECAF

126. Cette question est traitée dans le document WECAF/80/16. Il a été observé qu'au moment où le Comité exécutif du Projet WECAF a tenu sa deuxième session à Panama (octobre 1979) on redoutait beaucoup que les fonds viennent à manquer pour financer le Projet pendant la période 1980-81. Deux problèmes principaux devaient être résolus. Tout d'abord comment assurer la continuité du Projet et en second lieu comment faire en sorte que les fonds réduits encore disponibles soient utilisés pour venir en aide aux pays les plus pauvres et en particulier aux petits Etats insulaires.

127. Un plan d'urgence fut proposé à la FAO (Rome) et au PNUD (New York), suggérant les moyens de réunir les financements indispensables; il est ainsi possible de poursuivre les activités du Projet, certes à une échelle réduite, durant la période critique allant jusqu'au troisième cycle de programmation du PNUD qui s'ouvrira en 1982.

128. Le rôle du Comité exécutif vis-à-vis du Projet avait aussi été examiné. Il avait été convenu que le Comité ne devait pas essayer d'exercer sur le Projet un contrôle rigide, mais lui fournir des instructions et des orientations en laissant au responsable du programme la possibilité d'agir avec une souplesse suffisante pour assurer la mise en oeuvre dynamique des activités voulues.

129. On avait jugé essentiel que le plan de travail du projet tienne compte fidèlement des vues des Etats membres, et les responsables du projet en avaient dûment pris note.

130. De son côté, le Comité exécutif avait bien précisé que les Etats membres devaient apporter un soutien actif aux activités du Projet; les pays ayant des moyens financiers avaient été invités à fournir des contributions en espèces ou en nature afin de permettre d'élargir les activités. Cela valait non seulement pour les pays de la région mais aussi pour ceux qui, sans en faire partie, y ont des intérêts halieutiques.

131. Un rapport intérimaire sur les activités du Projet en 1980 a été présenté dans le document WECAF/80/16, Sup. 1, qui couvre la période allant jusqu'au 30 juin 1980. Le Directeur par intérim du Projet a rendu compte oralement des activités menées depuis lors.

132. Le représentant du PNUD a rappelé qu'au moment où a été lancé le Projet WECAF, il n'y avait pas de fonds disponibles dans le cadre du CIP (Chiffre indicatif de planification) régional, qui constitue la source normale de financement des programmes régionaux en Amérique latine. Le PNUD avait donc accepté de financer le Projet sur son Programme inter-régional pendant la période 1978-1981, jusqu'à ce que des fonds régionaux puissent être mobilisés. L'orateur a fait observer que le nouveau Projet WECAF proposé relève de la compétence du Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine et que la division inter-régionale du PNUD sera appelée à retirer son assistance au Projet WECAF pour le cycle 1982-86.

133. La Commission a réaffirmé qu'il était indispensable que les pays participants obtiennent une aide du Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine ou d'autres sources, dont les pays participants eux-mêmes, pour que le Projet puisse se poursuivre valablement.

134. Une proposition de projet qui s'insère dans le programme WECAF pour 1982-86 a été présentée dans le document WECAF/80/16 Sup. 2. Ce projet vise principalement les Grandes Antilles et les Etats du continent et il serait complété par un projet analogue principalement destiné à répondre aux besoins d'assistance technique des Etats des Petites Antilles, ainsi qu'il est dit dans le document WECAF/80/18. Le coût estimatif pour les cinq années du nouveau Projet WECAF est de US\$ 5 450 000.

135. Il a été bien précisé qu'aussi souhaitable que cela puisse être, il n'est pas indispensable que ce montant soit fourni en totalité par un seul et même donateur. Le Projet pourrait être financé par plusieurs donateurs ainsi que par des Etats membres auxquels il serait loisible de fournir soit des espèces soit des spécialistes, de l'équipement, etc. Une mission préparatoire est prévue pour faire le point des opinions des gouvernements membres.

136. Plusieurs délégations ont fait valoir la nécessité d'inscrire dans le document du Projet un spécialiste à plein temps pour les questions de manutention et de traitement du poisson. Il a été reconnu que cet important travail de développement ne peut être assuré de façon satisfaisante par des consultants.

137. La Commission a été d'avis que les propositions de projet - celles qui concernent les Petites Antilles et celles qui visent le reste de la région - devaient être complémentaires et faire appel à la collaboration en sorte que les compétences disponibles dans le cadre de l'un des projets pourraient être mises à profit par l'autre afin d'en tirer tout le profit possible.

COOPERATION TECHNIQUE ET ASSISTANCE MUTUELLE

138. La Commission a noté avec une vive satisfaction la poursuite de l'appui offerte par le Gouvernement de Panama sous forme de concours en argent et en nature.

139. La Commission était saisie du document WECAFC/80/17 intitulé "Coopération technique et assistance mutuelle" et comprenant 21 propositions de projets établies par le secrétariat et destinées à promouvoir le développement des pêches dans la région; l'énoncé de ces propositions est précédé d'une brève analyse de l'état des ressources, ainsi que des objectifs et des stratégies de développement appliqués à la région. La préparation de ce groupe de propositions a été stimulée par l'amenuisement des fonds émanant du PNUD, ainsi que par la recommandation formulée par le Comité exécutif du COPACO à sa deuxième session touchant la recherche d'autres sources de financement possibles. La Commission a été informée que cette série de propositions avait été envoyée aux donateurs potentiels ainsi qu'aux gouvernements membres. Les donateurs potentiels ont été invités à la session de la COPACO mais, à part le PNUD, aucun n'a pu y venir, en partie du fait qu'ils ont été prévenus assez tardivement.

140. Les délégués avaient été invités à indiquer la priorité qu'ils accordent aux différentes propositions de projets présentées dans le document WECAFC/80/17, au moyen d'un questionnaire distribué avant la réunion. Les cinq projets auxquels a été attribuée la plus haute priorité sont, dans l'ordre:

- Proposition N°1 - Aide au programme interrégional de développement et d'aménagement des pêches (Elément COPACO)
- Proposition N°14 - Développement et transfert direct des techniques de pêche
- Proposition N°18 - Utilisation des captures accessoires des crevettiers
- Proposition N°19 - Enquête sur les ressources halieutiques
- Proposition N°8 - Séminaires sur la gestion des petites entreprises de pêches

141. A propos de la proposition N°8, il a été observé qu'elle était établie explicitement à l'intention des pays anglophones et qu'étant donné la priorité que lui ont accordée tous les pays elle devrait être élargie de façon à comprendre un séminaire en langue espagnole.

142. Afin de voir si une quelconque action prioritaire n'avait pas été prise en considération dans le document WECAFC/80/17, les délégués ont été invités à indiquer leurs priorités nationales sans se limiter aux propositions de projets figurant dans ledit document. Les quatre projets venant en tête ont été, dans l'ordre:

- 1) Transferts de technologie halieutique (correspondant à la proposition N°14);
- 2) Enquête sur les ressources halieutiques (correspondant à la proposition N°19);
- 3) Développement de la mariculture et de l'aquaculture (question ne figurant pas dans les propositions du document WECAFC/80/17);
- 4) Manutention et traitement du poisson (question ne figurant pas explicitement dans les propositions du document WECAFC/80/17 mais correspondant partiellement aux propositions N°13 et N°18).

143. Le cours de formation statistique en langue espagnole et le stage sur l'aménagement et le développement des pêches ont aussi été considérés comme prioritaires.

144. La Commission a examiné les résultats du questionnaire et convenu qu'ils reflètent les vues des délégués assemblés en ce qui concerne l'ordre de priorité des nouveaux projets dans la région. L'attention du Secrétariat a été appelée en particulier sur les priorités indiquées par les délégués à propos du développement de la mariculture et de l'aquaculture ainsi que de la manutention et du traitement du poisson; la Commission invite le Secrétariat à préparer des propositions de projet dans ces domaines.

145. La Commission a été informée que la Banque inter-américaine de développement avait fait savoir qu'elle pourrait être intéressée par les propositions de projets ci-après, tout en soulignant que cela ne signifiait pas qu'elle les financerait nécessairement:

- Proposition N°6 - Cours de formation aux méthodes d'évaluation des ressources;
- Proposition N°7 - Séminaire sur l'aménagement et le développement des pêches;
- Proposition N°8 - Séminaire sur la gestion des petites entreprises de pêche;
- Proposition N°10 - Cours de formation à la technologie des pêches;
- Proposition N°15 - Introduction d'écosondes simples dans la petite pêche;
- Proposition N°18 - Utilisation des captures accessoires de la pêche à la crevette;
- Proposition N°19 - Enquête sur les ressources halieutiques.

146. La Commission se félicite de l'intérêt manifesté par la BID (Banque inter-américaine de développement) et invite instamment la FAO à poursuivre ses efforts pour assurer le financement des projets par la BID et d'autres donateurs, en tenant compte des priorités indiquées plus haut.

147. Il a été demandé au Secrétariat de communiquer dès que possible aux gouvernements membres son analyse des réponses au questionnaire. Cette analyse comportera des ventilations par sous-régions mais ne citera nommément aucun pays.

148. La Commission reconnaît qu'un débat analogue sur les propositions de projets serait utile à ses prochaines sessions; elle prie le Secrétariat de distribuer aux États membres des questionnaires concernant l'ordre de priorité des propositions, et cela suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent y réfléchir plus longuement.

AUTRES QUESTIONS

149. Aucune autre question n'a été soulevée.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

150. L'article II, paragraphe 1 du Règlement intérieur dispose que la Commission doit élire à la fin de chaque session un président et au maximum trois vice-présidents qui exercent leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

151. La Commission, agissant sur recommandation du Comité des candidatures, a élu à l'unanimité les membres ci-après: le Nicaragua pour la présidence, Sainte-Lucie pour la première vice-présidence, la Colombie et Cuba pour les deux autres.

152. Le Comité exécutif de l'élément WECAF du Programme inter-régional de développement et d'aménagement des pêches est formé par le président et les vice-présidents de la Commission ainsi que par les représentants de quatre autres membres de la Commission au maximum. La Commission, agissant sur recommandation du Comité des candidatures, a élu à l'unanimité les États-Unis, la Guyane, le Mexique et Trinité-et-Tobago membres du Comité exécutif.

DATE ET LIEU DE LA QUATRIEME SESSION

153. La Commission accepte avec plaisir l'invitation du Nicaragua, qui lui a proposé de tenir sa quatrième session à Managua en 1982, à une date qui sera précisée par le Directeur général de la FAO d'accord avec le Gouvernement du pays hôte.

154. La Commission ayant par ailleurs exprimé le vœu que le Comité exécutif du Projet WECAF tienne sa troisième session en 1981, a accueilli avec satisfaction la possibilité de tenir cette session à Sainte-Lucie.

155. La Commission a exprimé à l'unanimité au Gouvernement et au peuple de Cuba sa gratitude d'avoir accueilli la troisième session, de lui avoir fourni excellentes installations et d'avoir fait preuve d'un sens élevé de l'hospitalité.

ADOPTION DU RAPPORT

156. Le présent rapport a été adopté par la COPACO le 22 novembre 1980.

Annexe A

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

PAYS MEMBRES DE LA COMMISSION

Cuba

Bahamas

OLTUSKI, E.
Viceministro
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

Barbade

CARRILLO, A.
Viceministro
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

Brésil

CARRERA, R.
Director de Relaciones Internacionales
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

Colombie

URIBE PORTOCARRERO, Dr. A.J.
Embajador de Colombia ante la Conferencia
de las Naciones Unidas sobre el Derecho
del Mar
Ministerio de Educación Nacional
Fondo Colombiano de Investigaciones
Científicas (COLCIENCIAS)
A.A. 29828 Bogotá

PEREZ F., Renán
Director C.I.P.
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

HERNANDEZ, A.
Coordinador PDCTM
Director FONDEMAR
Fondo Colombiano de Investigaciones
Científicas (COLCIENCIAS)
Transversal 31A No. 147-35
Bogotá

PEREZ, F.P.
Jefe, Departamento de Colaboración
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

Corée (République de)

HAN MO KIM
Fishery Attaché
Korean Embassy
2320 Massachusetts Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20008, E.U.A.

VAREA RIVERO, J.A.
Jefe, Departamento de Recursos Pesqueros
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

JIN YUP CHOO
Primer Secretario
Embajada de Corea
Avenida Homero 823, Col. Polanco
México, D.F., Mexique

LEON TORRAS, R.
Jefe, Departamento de Nuevo Orden
Económico Internacional
Comité Estatal de Colaboración Económica
La Habana

TERRE DIAZ, J.
Especialista
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

FABREGAS, Esperanza
Asesora de Pesca
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

CARRILLO, Elvira
Asesora de Pesca
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

PEREZ ULLOA, R.
Asesor de Pesca
Dirección de Combinados Pesqueros
Ministerio de la Industria Pesquera
Ensenada de Pote y Atarés
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

VALDES GONZALEZ, Haydée
Especialista
Departamento de Nuevo Orden Económico
Internacional
Comité Estatal de Colaboración Económica
La Habana

Espagne

REY, J.C.
Oceanógrafo
Instituto Español de Oceanografía
y Pesca
Alcalá 27
Madrid 14

Etats-Unis d'Amérique

STORER, J.A.
Director
Office of Fishery Affairs
Department of State
Room 5806
Washington, D.C. 20520

DAMMANN, A.E.
Chief Scientist
Caribbean Fishery Management Council
Suite 1108
Banco de Ponce
Haterey, P.R.

JUHL, R.
Assistant Regional Director for
International Fisheries
National Marine Fisheries Service
NOAA,
9450 Koger Boulevard NE
St. Petersburg, Florida 33202

PEASE, N.L.
Fisheries Advisor
Agency for International Development
Department of State
Washington, D.C.

WEIDNER, D.M.
Foreign Affairs Officer
National Marine Fisheries Service
NOAA
Washington, D.C. 20235

France

JAFFRAY, R.
Administrateur en chef de 1ère classe
des affaires maritimes
Directeur des Services des affaires
maritimes du Groupe Antilles-Guyane
Fort de France, Martinique

ABEES, R.
Maître de recherche
Directeur du Centre de recherche
Robert, Martinique

CHARASSE, P.
Chargé d'affaires a.i.
Embajada de Francia
C. 15 entre B y C
Vedado, La Habana, Cuba

LIAUZU, G.
Consejero de cooperación
Embajada de Francia
C. 15 entre B y C
Vedado, La Habana, Cuba

Grenade

WELSH, E.
Fisheries Coordinator
Ministry of Agriculture and Fisheries
St. George's

Guatemala

Guyane

CHARLES, R.
Principal Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Agriculture
P.O. Box 1001
Georgetown

Haïti

LIGHTBURN MOSES, M.
Sub-Director
Centro de Investigaciones y Desarrollo
Pesquero
Instituto Nicaragüense de la Pesca
A.P. 2020
Managua

Italie

Jamaïque

ROYER, E.
Director of Fisheries
Ministry of Agriculture
P.O. Box 470
Kingston

RUIZ POVEDA, J.R.
Responsable de Convenios
Dirección de Relaciones Internacionales
Instituto Nicaragüense de la Pesca
Km. 4½ Carretera Sur
Managua

WEDDERBURN, Judith
Chargé d'affaires
Embajada de Jamaica
Calle 24, No. 108, entre 1ª y 3ª
Miramar, La Habana, Cuba

Panama

FRANQUEZA, A.
Asesor
Dirección General de Recursos Marinos
Ministerio de Comercio e Industrias
Apartado 6-4824, El Dorado
Panamá

Japon

Mexique

TERRES CAMARGO, J.L.
Departamento de Pesca
Dirección General de Asuntos Pesqueros
Internacionales
Avenida Alvaro Obregón 269
México 7 D.F.

TROYANO, J.A.
Asesor Legal
Ministerio de Comercio e Industrias
Apartado 2861, Zona 3
Panamá

CUELLAR VIQUEZ, Angélica
Departamento de Pesca
Dirección General de Asuntos Pesqueros
Internacionales
Avenida Alvaro Obregón 269
México 7 D.F.

Pays-Bas

VAN BUURT, G.
Head, Fisheries Section
Department of Agriculture and Fisheries
Klein Kwartier 33
Curaçao, Antilles néerlandaises

Nicaragua

GAZOL SALCEDO, J.
Asistente del Ministro
Director de Relaciones Internacionales
Instituto Nicaragüense de la Pesca
A.P. 2020
Managua

Pologne

MARTINEZ CASCO, S.
Director
Centro de Investigaciones y Desarrollo
Pesquero
Instituto Nicaragüense de la Pesca
Km. 4½ Carretera Sur
Managua

Royaume-Uni

JOHN, C.T.
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
P.O. Box 292
Plymouth, Montserrat

WILSON, J.F.
Attorney General
Attorney General's Office
Plymouth, Montserrat

BEEN, A.E.
Under-Secretary
Chief Minister's Office
Grand Turks, Isles Turks et Caïques

GUZMAN POLANCO, L.M.
Sub-Consultor Jurídico
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

Sainte-Lucie

WALTERS, H.D.
Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries,
Labour and Cooperatives
Castries

Saint-Vincent et les Grenadines

JOSEPH, Monica
Solicitor General
Ministry of Legal Affairs
Kingstown

Trinité-et-Tobago

LA GROIX, M.
Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Lands and Fisheries
St. Clair Circle
Port of Spain

RUFINO, L.
Senior Scientific and Environmental Officer
Trinidad and Tobago Coast Guard
Stables Bay
Chaguaramas, Trinidad

BERNARD, C.O.
Staff Officer (Legal)
Defence Force Headquarters
2B La Horquette, Vallery Road
Glencoe, Port of Spain

REPRESENTANTS DU PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

GUARDA, R.
Representante Residente
PNUD
Calle 18, No. 110
Miramar, La Habana, Cuba

RODRIGUEZ-NOBOA, P.
Representante Residente Adjunto
PNUD
Calle 18, No. 110
Miramar, La Habana, Cuba

PLANQUE, A.
Oficial de Programas
PNUD
Calle 18, No. 110
Miramar, La Habana, Cuba

OBSERVATEURS DE PAYS MEMBRES DE LA FAO
NE SIÉGEANT PAS A LA COMMISSION

Canada

HUBERT, J.P.
First Secretary
Canadian Embassy
La Habana, Cuba

OBSERVATEUR D'UNE ORGANISATION
INTERGOUVERNEMENTALE

Système économique latino-américain

CARDENAS RONCO, Dr. J.J.
Secretario
Comité de Acción de Productos del Mar y
Agua Dulce
SELA
Avenida Aviación 2555-A
San Luis
Lima, Perú

République dominicaine

ANDERSON, T.I.
Sub-Director
Departamento de Recursos Pesqueros
Secretaría de Estado de Agricultura
Centro de los Héroes
Santo Domingo

MISSION D'EXAMEN PNUD/FAO WECAF

WINSOR, H.C.
c/o UNDP
One, United Nations Plaza
New York, Etats-Unis d'Amérique

EEN-YAMI, M.
Spécialiste des industries de la pêche
(engins et technologie)
Service de la technologie des pêches
Division des industries de la pêche
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

FAO

CHAPOND, G.
Représentant de la FAO à Cuba
A.P. 4138
La Havane 4, Cuba

Projet WECAF

LINTERN, D.A.
Directeur a.i.
Projet WECAF
Apartado 6-4392, El Dorado
Panamá, République de Panama

CHAKRABORTY, D.
Fonctionnaire principale de statistique
Projet WECAF
Apartado 6-4392, El Dorado
Panamá, République de Panama

GIUDICELLI, M.
Technologiste des pêches
Projet WECAF
Apartado 6-4392, El Dorado
Panamá, République de Panama

VILLEGAS, L.
Spécialiste de l'évaluation des ressources
Projet WECAF
Apartado 6-4392, El Dorado
Panamá, République de Panama

ELIASON, W.R.
Conseiller juridique pour les pêches
régionales
Projet WECAF
Apartado 6-4392, El Dorado
Panamá, République de Panamá

Bureau régional pour l'Amérique latine

TAPIAS, C.
Fonctionnaire régional des pêches
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique
latine
Casilla 10095
Santiago, Chili

Siège

LUCAS, Kenneth C.
Sous-Directeur général (Département des
pêches)
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

CADDY, J.F.
Fonctionnaire principal - ressources
halieutiques
Service des ressources marines
Division des ressources halieutiques et
de l'environnement
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

MOORE, G.K.F.
Chef, Section législative "pêches, foresterie
et faune sauvage"
Bureau juridique
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

NAEVE, H.
Spécialiste des ressources halieutiques
(pollution de la mer)
Service des ressources des eaux intérieures
et de l'aquaculture
Division des ressources halieutiques et de
l'environnement
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
A LA TROISIÈME SESSION

E. Oltuski (Cuba)

BUREAU DE LA COMMISSION ELU A LA TROISIÈME SESSION

Président	Nicaragua
Vice-Président	Sainte-Lucie
Vice-Présidents	Colombie Cuba

SECRETARIAT

Gouvernement hôte

Chargé de liaison	Guido Odio
Comité d'organisation	Magaly Delgado Miguel A. García Pi Hortensia Julia Hernández
Personnel de conférence	Eduardo Fernández Marianela Valhuerdi Leonor Cabeza Noemi Silva Barbara Sorell Veronica Noy José Luis Pujol

FAO

Secrétaire de la COPACO	Myrtha Poblete-de la Fuente
Chargée des réunions	Luisa Almagià
Traducteurs	Nadia Kazinets E. Tarazona
Chef interprète	Hilda Moral-Lopez
Interprètes	M.C. Baseggio Alicia Beneyto A. Henchoz Stefanovich E. Hernández-Janeiro M. Herrera C. Huneus de Espinosa J. Ortega Annie Pafs B. Ponette Janick Rossignol M.E. Silva
Assistance de secrétariat	Alicia Lorenzo Maria Teresa Ruspantini

Annexe B

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE M. JORGE FERNANDEZ-CUERVO VINENT,
MINISTRE CUBAIN DE L'INDUSTRIE DE LA PECHE

Monsieur le Président, Monsieur Lucas, Distingués délégués, Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement de la République de Cuba est résolument favorable à la coopération internationale et il met ce principe en application dans différents domaines d'activité, y compris la pêche.

C'est donc un grand honneur pour moi que d'inaugurer, au nom de notre Gouvernement, la troisième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest.

Au nom du Gouvernement et en mon nom propre, permettez-moi de souhaiter cordialement et fraternellement la bienvenue à tous les participants à cette importante manifestation qui réunit d'éminents experts techniques et représentants des administrations chargées de développer l'industrie de la pêche dans notre région.

Les problèmes qui se posent à beaucoup de pays de la région dans le cadre de l'effort entrepris pour développer le secteur de la pêche sont également les nôtres puisque notre point de départ sur la voie de ce développement a été le même que celui de la grande majorité des nations représentées ici.

Pour donner une idée très approximative de la situation de nos pêches nationales lors du triomphe de la Révolution, le 1er janvier 1959, il me suffira de dire qu'à cette époque 13 000 pêcheurs réduits à la plus grande pauvreté et dont beaucoup ne savaient ni lire ni écrire, vivant dans des conditions n'ayant presque plus rien d'humain, engagés dans une lutte quotidienne pour survivre, ne réussissaient à ramener chaque année qu'à peu près 20 000 t de produits de la pêche, en opérant à bord d'environ 3 000 embarcations en bois (dont plus de 70 pour cent marchaient à la voile ou à la rame) avec des engins et des méthodes de pêche qui ne différaient guère de ceux des aborigènes de l'époque précolombienne.

Dès les premières années suivant la victoire de la Révolution, notre Gouvernement a entrepris un effort sérieux et soutenu pour développer l'industrie de la pêche. Il a effectué à cette fin des investissements importants qui nous ont permis d'atteindre des taux annuels de capture de l'ordre de 200 000 t au cours des dernières années et, simultanément, de produire une nouvelle génération de pêcheurs, capable de maîtriser les complexités de l'industrie moderne de la pêche et participant à égalité avec les autres branches d'activité de notre société à tous les aspects de notre vie quotidienne.

Il n'est pas facile de retracer le développement de l'industrie de la pêche. La création d'une flottille à même d'opérer dans des eaux internationales a nécessité d'importants investissements dans des navires modernes de grande capacité, du matériel de transport équipé d'installations frigorifiques proportionnées aux quantités capturées, des ports de pêche, des usines de transformation, un réseau de distribution comportant également les installations frigorifiques nécessaires, des moyens de transport, des centres commerciaux, la normalisation des méthodes de transformation, le contrôle de la qualité, l'organisation, la discipline et - par dessus tout - l'homme opérant dans une nouvelle perspective sociale et technique.

Toutefois, il y a encore des lacunes à combler. Nos ressources ne sont pas encore toutes pleinement et rationnellement exploitées. Nous n'avons pas encore atteint à un degré d'efficacité qui nous satisfasse.

Mais le fait est que sortir de l'état d'arriération dans lequel des siècles d'exploitation nous ont maintenus n'est pas une tâche facile. Avant toute autre chose, il faut pour cela la volonté politique de rompre avec le passé. Cela exige un effort national qui résolve

les tensions entre des forces intérieures. Et cela exige une coopération internationale pour tirer profit des progrès de la science et de la technologie.

Monsieur le Président, je voudrais ici évoquer brièvement quelques-une des questions figurant au vaste programme de travail que vous devrez approuver pendant les jours à venir.

Le programme défini par le Directeur général de la FAO en ce qui concerne le développement et l'organisation de l'exploitation des pêcheries dans les zones économiques exclusives a été exposé à nouveau à la récente seizième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine.

A cet égard, nous voudrions faire ressortir qu'à cette époque le Comité technique de la Conférence était également convenu que, pour que ce programme soit couronné de succès, il faudrait lui assurer les ressources budgétaires nécessaires à son exécution.

Voyons maintenant quelles sont les possibilités. Selon le document WECAFC 80/5, qui doit être examiné à la présente réunion, "le total des quantités de poisson débarquées dans la région de la COPACO est resté assez stable pendant les 15 dernières années, se situant entre 1,3 et 1,5 million de t par an, quoiqu'il ait atteint 2 millions de t en 1978" et "à en juger par diverses estimations préliminaires du rendement potentiel de la région de la COPACO, qui vont de 5 à 10 millions de t, il semblerait à première vue que les mises à terre puissent être considérablement accrues dans certaines zones".

Le grand problème qui préoccupe les pays de la région en la matière est l'écart entre le potentiel de capture et les possibilités de le réaliser.

Il est certain que, pour tirer le maximum d'avantages de l'extension de leur juridiction sur les ressources halieutiques, les pays de la sous-région auront besoin d'une aide convenable pour évaluer correctement ces ressources, afin d'être à même de les exploiter rationnellement et de manière plus profitable. Cela signifie, entre autres, qu'il faudra former du personnel pour les différentes branches de l'industrie de la pêche, renforcer ou créer des centres de recherche et de développement, mettre convenablement en oeuvre les politiques de développement du secteur de la pêche, disposer d'une infrastructure industrielle, etc.

Monsieur le Président, permettez-moi de citer un extrait de la déclaration faite, voici un an, devant l'Organisation des Nations Unies par le Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres, notre camarade Fidel Castro, s'exprimant en tant que Président du Mouvement des pays non alignés:

"Tous les cinq jours, la population mondiale augmente d'un million de personnes. Quatre-vingt-dix pour cent de cet accroissement sont imputables précisément aux pays en voie de développement qui sont les plus déshérités et les plus en retard sur le plan technique et disposent du moins de facteurs de production alimentaire. Cette population mondiale, qui se chiffre actuellement à 4,3 milliards de personnes, atteindra approximativement 6,4 milliards dans les vingt prochaines années. Quatre-vingts pour cent de ce total, soit plus de 5 milliards de personnes, seront des habitants des pays qui constituent actuellement ce que l'on appelle le Tiers Monde. Lorsque l'on pense à la nécessité et à l'obligation morale inéluctable de nourrir, loger convenablement, vêtir, assister sur le plan sanitaire, éduquer et employer ces milliards d'êtres humains en l'espace d'une très brève période de l'histoire, on comprend l'ampleur de l'effort à fournir par la communauté mondiale. Indépendamment des progrès que les pays accompliront dans l'application d'une politique démographique judicieuse dans les années à venir, cette croissance de la population est désormais inévitable".

Notre camarade Fidel Castro déclara également un peu plus avant:

"C'est là une bataille que nous sommes tenus de livrer, en raison avant tout du dénuement de nos populations et des conditions de vie intolérables de ces centaines de millions d'hommes et de femmes affamés et peu évolués qui constituent une charge pour la

communauté internationale. Mais c'est aussi une bataille essentiellement liée au désir de paix et de collaboration internationale."

Dans l'esprit des paroles que je viens de citer, il me semble approprié de souligner l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour promouvoir la confrontation des expériences et le transfert des technologies dans toutes les branches de l'industrie de la pêche.

Dans les limites de nos modestes possibilités de pays pauvre et en voie de développement, notre Gouvernement a apporté une aide à divers pays, et notamment à quelques-uns de la présente région, dans les domaines de l'évaluation des populations, du transfert des technologies et des expériences, de la formation de personnel qualifié, de la construction de navires et autres aspects du secteur des pêches.

Je suis convaincu qu'une exploitation rationnelle et optimale des ressources de l'océan peut aider à combler l'important déficit alimentaire actuel qui doit s'accroître encore dans les vingt ans à venir, et qu'il nous faut diriger nos efforts vers ce but d'une énorme importance humaine.

Avant de conclure, permettez-moi de mentionner que les besoins de financement, le manque de personnel et de moyens techniques et autres limitations générales dont souffre la région dans le secteur des pêches figurent parmi les conséquences du sous-développement et de la dépendance économique dont souffrent nos populations, et ne doivent donc pas être considérés indépendamment des autres problèmes de caractère socio-économique.

Sous tous ces aspects, la COPACO doit redoubler d'efforts pour s'acquitter de son rôle avec une efficacité accrue puisqu'elle est le véhicule destiné à promouvoir une telle collaboration entre ses membres.

Je tiens à souligner l'importance de la tâche à laquelle vous vous attaquerez dans les prochains jours puisque vous serez vraiment à même de donner un élan réel au développement du secteur des pêches dans notre région. Nous avons l'intention de travailler autant qu'il est en notre pouvoir et de continuer à collaborer dans la pleine mesure de nos possibilités à la réalisation des objectifs assignés à la présente réunion.

Pour conclure cette allocution, permettez-moi de vous souhaiter encore chaleureusement la bienvenue et un agréable séjour dans notre pays et de vous présenter nos meilleurs vœux pour le succès des travaux de cette troisième réunion de la COPACO.

Annexe C

ALLOCUTION DE M. KENNETH C. LUCAS
SOUS-DIRECTEUR GENERAL (PECHES), FAO

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs et Mesdames les délégués et observateurs,

Tout d'abord, au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, je tiens à remercier sincèrement le Gouvernement de Cuba qui nous a permis de tenir cette réunion ici à La Havane; ce faisant, je suis sûr d'être en même temps le porte-parole des délégués à cette troisième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique du centre-ouest. Les installations qui ont été mises à notre disposition au Palais des conventions sont magnifiques et très confortables et je sais qu'elles contribueront puissamment au succès de vos débats. Je tiens à remercier aussi le Comité d'organisation cubain grâce auquel chacun de nous s'est senti parfaitement à son aise dès l'arrivée à La Havane. En même temps, parlant toujours au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et en général au nom des responsables des pêches, je crois opportun de rappeler certains autres apports de Cuba dont nous sommes tous reconnaissants.

Pour commencer, Cuba a joué un rôle actif pour promouvoir la coopération en matière de pêche non seulement dans la région des Caraïbes, mais aussi à la tribune de la Conférence des pays non alignés. Comme le savent tous ceux qui s'occupent de pêches, ce pays a démontré de façon spectaculaire au cours des années ce qui peut être fait pour développer cette activité à partir du moment où un pays s'engage résolument dans un effort rationnel et soutenu. Cuba a été un exemple qui a montré la voie dans de nombreux domaines du développement des pêches qui sont si importants pour les pays en développement aujourd'hui. En deux décennies, ce pays qui partait pratiquement de zéro est devenu un des plus grands pays de pêche. Ses moyens de formation, ses flottilles, son infrastructure à terre moderne et complexe, témoignent l'énergie avec laquelle Cuba s'est attelé à la tâche de tirer un profit maximum de ses ressources halieutiques. Et grâce à l'expérience qu'il a acquis dans cet effort, Cuba peut fournir un apport considérable et qui servira longtemps au progrès de la pêche dans la zone desservie par la Commission.

Vous avez un programme chargé et je tâcherai de ne pas retarder vos débats par un discours trop long. Cependant j'aimerais bien appeler votre attention sur certaines des questions clés inscrites à votre ordre du jour qui appellent une attention particulière.

Le point 3 traite de la gestion des stocks. Il couvre notamment la situation des grandes pêches à la crevette et à la langouste de la région. Ce sont des entreprises productives qui constituent un des éléments principaux de la situation halieutique de la région des Caraïbes et de l'Atlantique du centre-ouest. Mais les pêcheries de crevette sont menacées par de graves problèmes. Dans la plupart des cas, elles exploitent les stocks au maximum ou même au-dessus de la production maximale, et certainement bien au-delà de ce que l'on appellerait le niveau optimal d'exploitation. De plus, dans ce type de pêche plus que dans toute autre, se pose le problème coûteux et épineux des captures accessoires: au moins 1,4 million de t de poisson de valeur commerciale variable sont gaspillées chaque année. Il est impossible d'estimer précisément le coût en dollars de ce gaspillage, et plus encore ce que cela nous coûte en termes de protéines animales, mais nous savons que ce coût est énorme. Et ce problème des prises accessoires est, bien sûr, encore aggravé par l'effort excessif qui caractérise la pêche aux crevettes.

Cette situation désastreuse et prolongée est inquiétante depuis assez longtemps mais un effort soutenu devrait nous permettre d'espérer certains progrès. Ainsi on a réussi à utiliser plus complètement ces captures accessoires en Colombie, à Cuba, en Guyane et au Mexique. Il faut accroître nos efforts dans ce sens et continuer à trouver des solutions permettant de réduire les prises accessoires de juvéniles.

Cela m'amène à un problème plus fondamental qui se pose à la COPACO. Il n'est pas impossible de résoudre efficacement ce problème de gestion, non plus que les autres qui se posent dans la région, tant que nous en connaissons pas mieux les stocks et que nous n'aurons pas un mécanisme adéquat permettant d'acquérir, de diffuser et de mettre à jour ces connaissances. Le besoin d'être mieux informé et, de mieux connaître les stocks et le leitmotiv qui se retrouve dans tous les thèmes discutés à la présente session. Le point 3 d) de l'ordre du jour est explicitement consacré à cette question de l'amélioration de la base d'information sur les pêches dans la région. Depuis deux ans, les statistiques ont fait d'importants progrès sous l'égide de la COPACO et nous avons bon espoir de mener ce travail à bonne fin. En ce qui concerne les programmes nationaux, le manque de fonds a toujours été le principal obstacle. Ceci dit, il est deux autres considérations concernant les statistiques des pêches que nous devons prendre en compte lorsque nous envisageons le futur.

Premièrement, mieux nous gérons les pêches, et plus nous pouvons espérer en tirer pour satisfaire les besoins économiques et nutritionnels de vos pays.

Or, la gestion ne peut pas être meilleure que les données sur lesquelles elle se base. Avec des statistiques on joue à coup sûr. Dans la mesure où nous améliorons notre base statistique, nous abandonnons les approximations aléatoires pour un progrès planifié. Je me rends bien compte que les pays de la région sont conscients de cette vérité, mais je tiens à le proclamer une fois de plus.

Deuxièmement, nous sommes persuadés que des progrès considérables sont possibles sans que les gouvernements nationaux aient à accroître considérablement leurs dépenses. Le document préparé pour ce point de l'ordre du jour contient certaines suggestions sur ce qui peut être fait dans ce domaine en matière de formation et de procédures opérationnelles en utilisant des techniques d'échantillonnage.

Je note également que le potentiel croissant de l'aquaculture sera aussi examiné sous ce point de l'ordre du jour, ainsi que les risques de pollution des pêcheries côtières.

Le point 4 est le premier à l'occasion duquel seront discutées les questions de développement des pêches. La modification des juridictions sur les pêches dans le monde a accru les besoins d'assistance internationale pour le développement et la gestion des pêches. Nous espérons qu'une grande partie de ces besoins seront satisfaits grâce au Programme de la FAO sur les zones économiques exclusives, dont il vous sera rendu compte sous ce point de l'ordre du jour. Permettez-moi en passant de signaler que la révolution des 200 mi a également provoqué des perturbations pour les pays qui autrefois pêchaient dans les eaux comprises dans ces zones économiques exclusives, lorsqu'elles étaient sous juridiction internationale.

Quoi qu'il en soit, ces modifications ont rendu nécessaire de meilleures liaisons entre ceux qui fournissent des services en matière de gestion des pêches et ceux qui ont besoin de ce genre de services. En ce qui concerne les travaux de la FAO, il est devenu indispensable de rapprocher les centres de planification des centres d'action: en bref, il a fallu décentraliser. Et j'en viens ainsi au point 5 a) de l'ordre du jour, qui parle des orientations et besoins futurs de la Commission et de ses organes subsidiaires.

A la FAO, nous nous occupons depuis quelques années de décentraliser les services aux nations de pêche du monde. Le principal outil de cette décentralisation est "l'unité de soutien technique" - une équipe d'experts de diverses disciplines basée sur place, qui vit et travaille dans les diverses zones de pêche, et qui par conséquent connaît parfaitement la situation et son évolution. Ce que nous voudrions c'est que des équipes de ce genre puissent desservir chacune des zones naturelles d'aménagement du monde.

Permettez-moi d'expliquer ce terme. Ce que nous entendons par zone naturelle d'aménagement recouvre les eaux adjacentes à un groupe de pays qui partagent des ressources maritimes, dont les problèmes et les possibilités en matière de pêche sont les mêmes ou analogues, ainsi que d'autres intérêts sociaux et économiques. Il s'agit pour ainsi dire de groupements de pays qui ont besoin de travailler ensemble et pour qui la coopération

s'impose naturellement. Je le répète, chacune de ces zones serait desservie par une équipe d'experts résidente qui rendrait compte à un comité coiffé par une commission telle que celle-ci.

Cette évolution, qui a été approuvée par le Comité des pêches et par la Conférence de la FAO, est déjà en cours. La Commission des pêches pour l'océan Indien a créé trois comités: l'un pour la zone des golfes, l'un pour l'océan Indien du sud-ouest et le troisième pour le golfe du Bengale. Dans la Commission indo-pacifique des pêches, un autre comité dessert les nations halieutiques de la mer de Chine méridionale. Les Etats Membres du Comité des pêches pour l'Atlantique du centre-est envisagent en outre la possibilité d'une décentralisation en deux ou trois sous-secteurs. Nous comptons avoir un jour une quinzaine de tels comités et services techniques disséminés dans le monde.

Et nous suggérons d'adopter la même approche ici dans la zone de la COPACO. Dans aucune autre région du monde on ne trouve une meilleure illustration des principes qui ont inspiré cette méthode que dans les îles des Petites Antilles. Les responsables des pêches de ces pays nous répètent incessamment que les pêcheries des petites îles ne sont pas comparables aux pêcheries des pays continentaux ni même à celles des grandes îles. Elles ont leurs propres problèmes, leurs propres potentiels, leurs propres limites et leurs propres problèmes de gestion.

Rien que pour cette raison il est raisonnable de s'occuper séparément de ce groupe de pêcheries. Mais il y a une autre raison: ces petites îles des Caraïbes ont des ressources limitées aussi bien en argent qu'en expertise et en moyens matériels. Cela limite strictement ce qu'elles peuvent espérer réaliser à elles seules. Elles ont des possibilités beaucoup plus grandes lorsqu'elles mettent leurs ressources en commun et collaborent. Pour les aider à y parvenir, l'assistance internationale a plus de chances de tomber juste et à point si elle est fournie par des équipes qui sont bien familiarisées avec les besoins.

Le travail de vos unités de soutien technique, le projet COPACO, sera le thème central de vos débats sous le point 6 de l'ordre du jour et vous examinerez un sujet nouveau, qui n'a jamais été discuté ni à la COPACO ni à aucune autre commission des pêches placée sous les auspices de la FAO: jé veux parler de la coopération technique et de l'assistance mutuelle. Nous avons invité diverses institutions de financement à se joindre à nous, si elles le peuvent, pour ces débats. Nous avons toute une série de projets de développement et de gestion des pêches à discuter en vue de déterminer ceux qui pourront être utiles et la façon dont ils pourront être financés et exécutés.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots du Séminaire sur le droit de la mer et sur les pêches dans la région de l'Atlantique du centre-ouest qui s'est tenu ici pendant les quatre jours qui ont précédé la session de la Commission. Trente-deux participants de pays grands et petits de la région y ont assisté; ce séminaire a été organisé dans le cadre de notre Programme des zones économiques exclusives et financé grâce à la générosité du Gouvernement norvégien au moyen d'un fonds fiduciaire administré par la FAO. Le thème du séminaire est à mon avis très important et de grande actualité. La plupart des pays de la région, sinon tous, travaillent actuellement à évaluer les conséquences du nouveau régime des mers pour les pêches et réexaminent activement leur législation et leurs administrations. J'espère que le rapport du séminaire qui sera soumis à la session mercredi après-midi aidera les gouvernements à faire ces examens et ces évaluations. Je suis tout particulièrement frappé par la nécessité de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans presque tous les domaines, surtout, parmi les petits pays insulaires qui, à mon avis, se dégage très clairement du rapport.

Pour finir, permettez-moi de dire que la région desservie par la Commission est caractérisée par une grande complexité, mais aussi par de grandes possibilités. Dans cette région, on peut trouver parmi les 27 Etats Membres des exemples d'à peu près toutes les situations halieutiques du monde: de grands pays industrialisés et de petits pays du Tiers Monde; des pêches artisanales avec de petites embarcations et des flottilles de haute mer modernes; des pays à qui l'extension de leur juridiction apporte des avantages et d'autres qui, du moins pour le moment, ont beaucoup perdu avec le nouveau régime.

Mais un facteur commun à toute la région de la COPACO est le besoin de coopérer et la possibilité de tirer des avantages de cette coopération. Par exemple, nous avons besoin de réaliser les bénéfices qui pourraient être obtenus par une intensification des échanges entre les pays de pêche de la région. En mettant en commun les efforts, nous pourrions probablement résoudre les problèmes techniques aussi bien que les problèmes économiques. Peut-être même pourrions-nous mettre fin à la situation actuelle dans laquelle de nombreux pays de cette zone si riche en ressources de pêche dépendent de poisson importé. Pour réaliser ce type de progrès, il faudra probablement commencer par des réunions comme celle-ci. Il existe des possibilités de construire et il ne faudrait pas les sous-estimer.

J'espère que vos débats seront féconds. Puissent les travaux des journées à venir se traduire par un renforcement durable des pêches et, par là même, par une amélioration du sort des habitants de la région. Nous avons la chance que la session soit présidée par M. Oltuski. C'est un leader très dévoué et capable et nous comptons sur lui pour nous faire aboutir à des conclusions et des actions raisonnables à l'issue des délibérations de cette troisième session de la COPACO.

Je vous remercie.

Annexe D

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Gestion des stocks
 - a) Crevettes et langoustes
 - b) Autres espèces
 - c) Aquaculture côtière
 - d) Statistiques et données halieutiques pour l'aménagement et le développement des pêches
 - e) Conséquences de la pollution sur les pêches maritimes artisanales
4. Développement des pêches
 - a) Options pour le développement des pêches: court ou long terme
 - b) Rapport d'activités du Programme global FAO d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives
5. Avenir de la COPACO, y compris de ses organes subsidiaires
 - a) Orientation et besoins futurs
 - b) Domaine de compétence de la Commission
 - c) Relations avec d'autres organismes s'intéressant aux pêches dans la région
6. Rapport de la deuxième session du Comité exécutif chargé de la mise en oeuvre du Projet WECAF
7. Coopération technique et assistance mutuelle
8. Autres questions
9. Election des membres du bureau
10. Date et lieu de la quatrième session
11. Adoption du rapport

Annexe E

LISTE DES DOCUMENTS

- WECAFC/80/1 Ordre du jour provisoire
- 2 Ordre du jour provisoire annoté
- 3 Calendrier provisoire
- 4 Examen de l'état d'exploitation des crustacés
- 5 Examen de l'état d'exploitation des ressources autres que les crustacés
- 6 Résumé des recommandations et des programmes de travail d'intersessions des groupes de travail des ressources de la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest
- 7 Rapport de la deuxième réunion conjointe du Groupe de travail de la COPACO sur l'évaluation des stocks de poisson et du Groupe de travail de la COPACO sur l'évaluation des stocks de crevettes et de langoustes. Mexico, 26-29 novembre 1979
- 8 Principales questions concernant les statistiques halieutiques dans la zone de la COPACO
- 9 Effet actuel de la pollution sur les pêches artisanales dans la zone élargie des Caraïbes
- 10 Possibilité de croissance et de développement des pêches dans la zone de la COPACO
- 11 Potentiel de l'aquiculture côtière dans les Caraïbes
- 12 Rapport intérimaire du programme global d'assistance de la FAO au développement et à la gestion des pêches dans les zones économiques
- 13 Ajustements possibles à la structure et aux activités de la Commission
- 14 Réponse à l'enquête concernant le projet d'extension du domaine de compétence de la COPACO
- 15 Relations avec d'autres organismes de la région s'occupant des pêches
- 16 Rapport de la deuxième session du Comité exécutif chargé de la mise en oeuvre du Projet WECAF, Panama, 18-19 octobre 1979
- 16 Sup. 1, Rapport intérimaire sur les activités du projet
- 16 Sup. 2, Proposition de projet
- 17 Coopération technique et assistance mutuelle
- 18 Proposition de projet de développement régional des pêcheries dans les Petites Antilles

WECAFC/80/Inf.1 Liste des documents

- 2 Renseignements à l'usage des participants
- 3 Liste des délégués et observateurs (provisoire)
- 4 Rapport de la réunion PNUE d'experts désignés par les gouvernements pour examiner le projet de plan d'action pour la région des Caraïbes, Caracas, Venezuela, 28 janvier - 1 février 1980
- 5 Atlantique, centre-ouest (principale zone de pêche 31), captures nominales par pays et espèces, 1972-78
- 6 Rapport du Séminaire sur l'évolution du droit de la mer et les pêcheries de l'Atlantique centre-ouest, Jamaïque, 13-18 octobre 1980
- 7 Extraits du rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine concernant les pêches, La Havane, Cuba, 26 août - 6 septembre 1980
- 8 Statut et règlement intérieur de la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest
- 9 Examen de la pollution dans la région des Caraïbes du point de vue des pêches artisanales maritimes

Annexe F

PROGRAMME DE TRAVAIL INTERSESSIONS ET SUJETS A ETUDIER ET A ANALYSER LORS DE LA PROCHAINE REUNION DES DEUX GROUPES DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES DE LA ZONE DE LA COPACO AU DEBUT DE 1982

<u>Thème</u>	<u>Région</u>	<u>Organisme responsable</u>
1. Compilation et analyse des statistiques de la pêche artisanale (captures, effort de pêche, tailles)	Grandes et Petites Antilles	Projet WECAF et correspondants nationaux des Petites et des Grandes Antilles
2. Compilation de données historiques sur les quantités débarquées et la fréquence de tailles des quatre espèces de <u>Scomberomorus</u> (sur une base mensuelle et annuelle)	COPACO	Correspondants nationaux et bureaux nationaux compétents
3. Compilation de données sur la fréquence de tailles et la composition par âge des prises de <u>Scomberomorus</u> spp.	Golfe du Mexique et région des Caraïbes	Comme mentionné ci-dessus
4. Compilation de données sur les fréquences de tailles, les âges et la sélectivité des engins pour <u>Epinephelus morio</u>	Campeche Bank	Correspondants nationaux de INP, CIP NMFS-1/
5. Compilation de données historiques pour la période 1970-79 sur la composition par espèce des captures de crevettes	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Correspondants nationaux et bureaux nationaux compétents
6. Détermination des zones d'habitat de la crevette a) sur la côte (estuaires) b) au large - tous les 10 m	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Comme mentionné ci-dessus
7. Compilation de données historiques pour la période 1970-79 sur la composition par taille des prises de crevettes	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Comme mentionné ci-dessus

-
- 1/ INP - Instituto Nacional de Pesca (Mexico)
CIP - Centro de Investigaciones Pesqueras (Cuba)
NMFS - National Marine Fisheries Service (USA)
INDERENA - Instituto de Desarrollo de los Recursos Naturales Renovables (Colombia)
CRDI - Centre de recherches pour le développement international (Canada)

<u>Thème</u>	<u>Région</u>	<u>Organisme responsable</u>
8. Amélioration des données sur l'effort de pêche des crevettes afin d'obtenir une évaluation annuelle des jours passés en mer	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Correspondant nationaux et bureaux nationaux compétents
9. Données annuelles sur les précipitations ou sur le débit des fleuves pour la période 1970-79 dans leur rapport avec la production de crevettes des élevages côtiers	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Comme mentionné ci-dessus
10. Collecte de données annuelles sur la composition par taille des prises de homards	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Comme mentionné ci-dessus
11. Amélioration des données sur l'effort de pêche des homards: collecte des données pour 1980 ou 1981 sur l'un ou plusieurs des éléments suivants:	Tous les fonds de pêche de la zone de la COPACO	Comme mentionné ci-dessus
1) Captures par jour		
2) Nombre de casiers par navire		
3) Temps moyen d'immersion		
4) Durée de la sortie en mer		
5) Type et taille des casiers		
6) Effort de pêche avec d'autres types d'engins, par exemple plongée (jours de plongée)		

Annexe G

LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA
COPACO ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

I. GESTION DES STOCKS

- A. Crevettes et langoustes
- B. Autres espèces
- C. Ressources partagées
- D. Aquaculture côtière
- E. Statistiques
- F. Pollution

II. DEVELOPPEMENT DES PECHEES

- A. Options pour le développement
des pêches: court ou long terme
- B. Programme FAO/ZEE

III. AVENIR DE LA COPACO

IV. COMITE EXECUTIF CHARGE DE LA MISE
EN OEUVRE DU PROJET MEGAP

V. COOPERATION TECHNIQUE ET
ASSISTANCE MUTUELLE

I. GESTION DES STOCKS

REFERENCE	RECOMMANDATIONS	ACTION
<u>A. Crevettes et langoustes</u>		
Document WECAPC/80/A 6 7	1. Données sur la composition des captures par espèces et la taille des crevettes ainsi que données sur la croissance et la mortalité, la taille au moment de la capture, le volume des prises et l'effort de pêche pour les langoustes, qui seront présentées à la prochaine réunion du Groupe de travail chargé d'évaluer les stocks de crevettes et de langoustes	Etats membres
	2. Elaborer une proposition concernant un système central de traitement des données	Projet WECAP
	3. Limiter l'effort de pêche des nations exploitant la crevette	Etats membres
	4. Entreprendre au common des expériences de marquage	Etats membres de la COPACO intéressés avec l'aide du projet WECAP
	5. Nécessité d'optimiser le rendement des espèces commerciales capturées accessoirement pour la gestion de la pêche des crevettes - mesures destinées à réduire les pertes après captures	Etats membres/FAO
	6. Uniformiser les limites de taille des langoustes	Etats membres
<u>B. Autres espèces</u>		
Document WECAPC/80/5 6 7	1. Echanges d'informations sur les méthodes et engins de pêche ainsi que d'expérience sur les effets des mesures d'aménagement des pêches	Pays membres, Projet WECAP
	2. Détermination de l'abondance et de l'étendue des bonites à ventre rayé	Projet WECAP/en collaboration avec CICTA
	3. Programmes de conservation des tortues	Pays membres
<u>C. Ressources partagées</u>		
Document WECAPC/80/6	1. Désignation de scientifiques comme correspondants nationaux chargés de mener à bien le programme de travail des groupes de travail COPACO sur les ressources dans l'intervalle des réunions	Etats membres, FAO

REFERENCE	RECOMMANDATIONS	ACTION
D. <u>Aquaculture côtière</u>		
Document WECAFC/80/11	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place un mécanisme pour diffuser et échanger des informations sur les activités en cours dans la région et dans d'autres parties du monde	Projet WECAP et FAO
	<ol style="list-style-type: none">2. Cours de formation sur l'huître creuse, le vanneau et le mullet	FAO
	<ol style="list-style-type: none">3. Promouvoir le CTPD pour encourager les transferts technologiques en aquaculture	FAO/PNUD
	<ol style="list-style-type: none">4. Prendre rapidement des mesures pour protéger les zones non polluées et exercer un contrôle dans celles où une pollution a été détectée	Etats membres
	<ol style="list-style-type: none">5. Organiser des missions multidisciplinaires afin d'évaluer le potentiel et les possibilités réelles de l'aquaculture côtière et de formuler des propositions de projet	FAO
E. <u>Statistiques</u>		
Document WECAFC/80/8 5	<ol style="list-style-type: none">1. Prendre les mesures budgétaires nécessaires à la mise en place d'un système de statistiques halieutiques	Etats membres
	<ol style="list-style-type: none">2. Inviter le projet WECAP à poursuivre la mise en œuvre d'un programme statistique et à prendre des mesures pour faire en sorte que des statistiques améliorées et diversifiées soient établies dans les pays de la région avant la prochaine réunion de la COPACO	Projet WECAP, États membres
	<ol style="list-style-type: none">3. Poursuivre la formation du personnel chargé de la collecte et de l'analyse de données et normaliser les statistiques	Projet WECAP, États membres
	<ol style="list-style-type: none">4. Nécessité de créer un système régional de mise en mémoire et de restitution des données et ultérieurement une banque de données	FAO/Projet WECAP

REFERENCE	RECOMMANDATIONS	ACTION
F. Pollution		
Document WECAFC/80/9	1. Réduire la pollution des eaux côtières engendrée par les activités industrielles	Etats membres
Inf. 4		
Inf. 9	2. Prendre des mesures contre le déversement de substances dangereuses dans les océans et entreprendre des actions concertées dans les cas où la pollution atteint plusieurs pays	Etats membres
	3. Coopérer avec le PNUE à des projets concernant les conséquences de la pollution et de la dégradation du milieu sur la pêche	Etats membres, FAO

II. DEVELOPPEMENT DES PECHEES

A. Options pour le développement des pêches: court ou long terme		
Document WECAFC/80/10	1. Formation nécessaire en matière de technologie de la pêche, planification Projet WECAF du développement, statistiques halieutique, traitement et évaluation des ressources	Projet WECAF
	2. Trouver les moyens d'aider les pêcheurs à obtenir l'aide financière dont ils ont besoin pour progresser	Etats membres
	3. Mobiliser les ressources nationales et internationales nécessaires pour la mise en oeuvre des projets désignés comme revêtant la plus haute priorité	FAO

B. Programme FAO/ZEE

Document WECAFC/80/12	1. Inviter les organismes internationaux de financement à accorder leur appui au projet WECAF et pressentir d'autres donateurs pour appuyer ces activités essentielles au développement de la pêche	FAO/Projet WECAF
6		
7	2. Encourager la coopération technique entre pays de la région afin qu'ils partagent les compétences et les ressources dont ils disposent et stimuler les transferts de technologies par diverses activités CTFD	Projet WECAF, États membres
	3. Dresser un inventaire des ressources en personnel expérimenté, en installations et en matériel qui pourraient être mises à disposition pour favoriser la coopération technique entre États de la région	Projet WECAF

REFERENCE	RECOMMANDATIONS	ACTION
	4. Manifester un ferme soutien à un accroissement des crédits destinés au projet WECAF à la prochaine session du CEFAL à Montevideo en mai 1981	Etats membres
	5. Informer les donateurs des résultats des activités passées du projet WECAF pour qu'ils se rendent compte des profits dérivant de l'assistance fournie	Projet WECAF
	6. Procurer aux autorités des pêches compétentes des renseignements complets sur les sources possibles de financement aux fins de promotion, de développement et de gestion de la pêche (FNUD ou autre)	FAO
	7. Soumettre un questionnaire aux pays membres pour connaître leur opinion à cet égard et la priorité qu'ils accordent aux programmes identifiés	Projet WECAF

III. AVENIR DE LA COPACO

Document WECAPC/80/13 18	1. Rechercher les fonds et autres ressources nécessaires pour la mise en place d'un projet d'assistance technique multidisciplinaire basé dans le pays à titre d'unité technique de soutien du nouveau Comité de développement et d'aménagement de la pêche dans les Petites Antilles	Etats membres/FAO
	2. Fusionner les groupes de travail sur l'évaluation des stocks de poisson et sur l'évaluation des stocks de crevettes et de langoustes.	FAO
	3. Examiner la proposition de projet et le budget de ce dernier de concert avec les Etats insulaires intéressés.	FAO/Projet WECAF
	4. Encourager Dominica, Saint-Vincent et les Iles Grenadines à adhérer au Comité des Petites Antilles	FAO/Projet WECAF

IV. COMITE EXECUTIF CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET WECAP

REFERENCE	RECOMMANDATIONS	ACTION
Document WECAPC/80/16	1. Obtenir une aide pour le projet WECAP du Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine ou d'autres sources, dont les pays participants eux-mêmes. Cette aide peut être des espèces, des spécialistes, du matériel, etc.	Etats membres
Sup. 1		
Sup. 2		
	2. Inclure dans le document du projet un spécialiste à plein temps pour les questions de manutention et de traitement du poisson	FAO/PNUD

V. COOPERATION TECHNIQUE ET ASSISTANCE MUTUELLE

Document WECAPC/80/17	1. Poursuivre les efforts visant à ce que la BID et d'autres donateurs financent les projets prioritaires sélectionnés par les pays membres	Projet WECAP/FAO
	2. Préparer des propositions de projet sur le développement de la mariculture et de l'aquaculture et la manutention et le traitement du poisson	Projet WECAP/FAO
	3. Organiser un stage sur la gestion des petites entreprises de pêche et un cours de formation statistique en langue espagnole	Projet WECAP/FAO
	4. Organiser un stage sur l'aménagement et le développement des pêches	Projet WECAP/FAO
	5. Communiquer aux Etats Membres une analyse des réponses au questionnaire	Projet WECAP
	6. Distribuer aux Etats Membres des questionnaires sur l'ordre de priorité des propositions assez longtemps avant les réunions	FAO

M-40

ISBN 92-5-201044-0